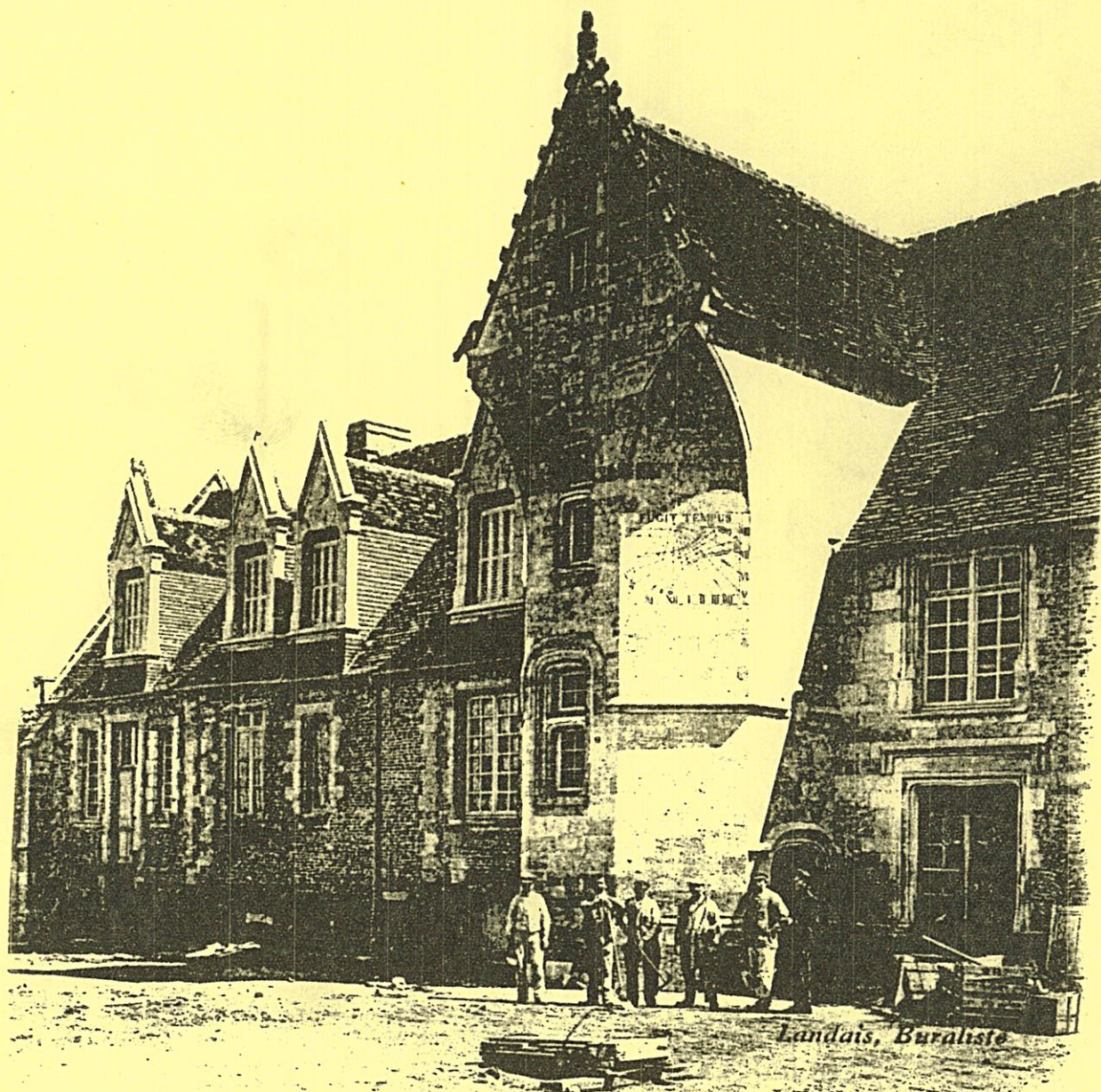


HISTOIRE &

TRADITIONS POPULAIRES

Bulletin publié par le Foyer Rural le Billot, 14 170 L'Oudon



Le château de Thiéville, canton de Saint-Pierre-sur-Dives

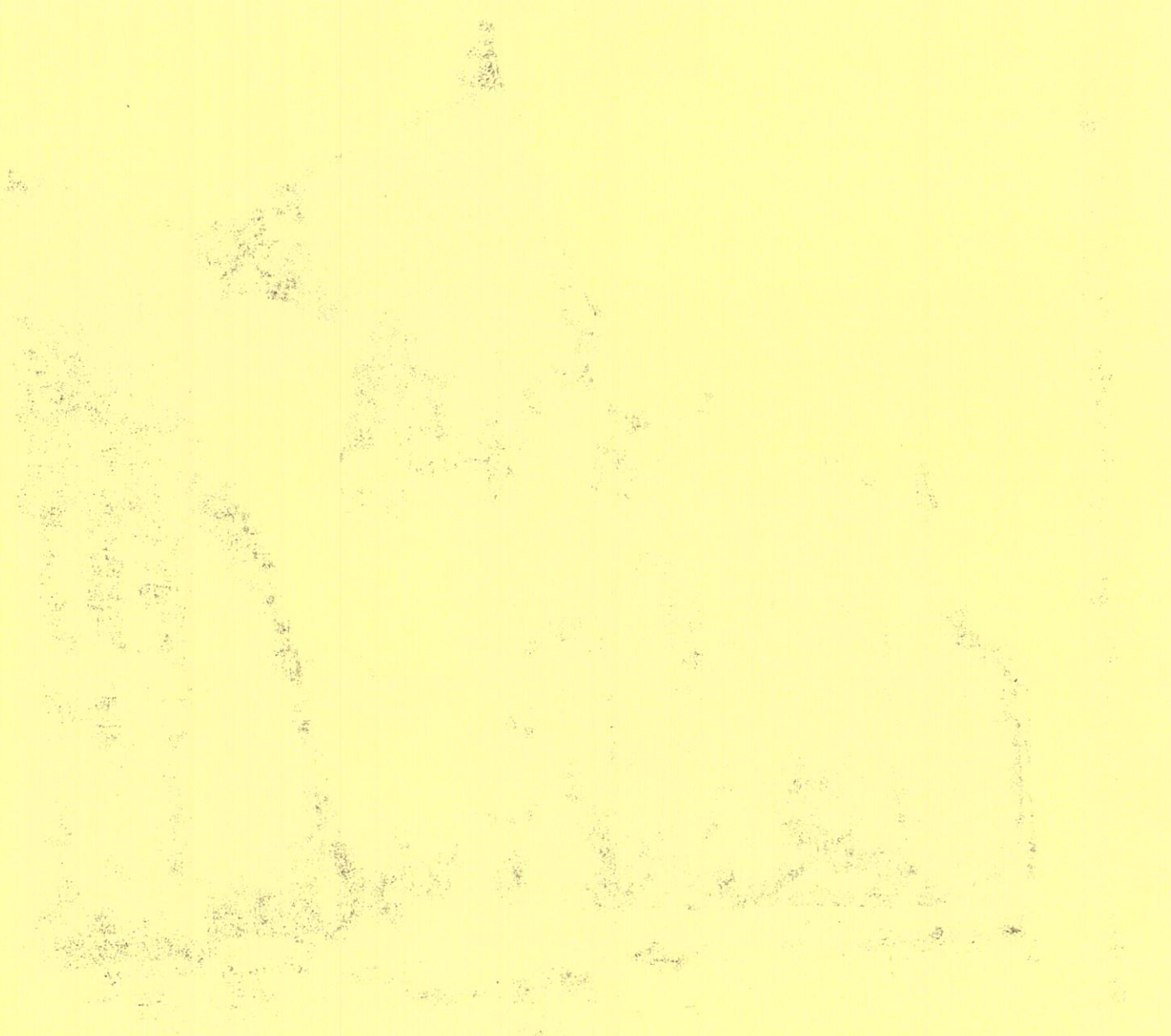
n°57, mars 1997 - 30 F.

1900

THE UNIVERSITY OF CHICAGO

PHYSICS DEPARTMENT

CHICAGO, ILL.



BY THE UNIVERSITY OF CHICAGO

HISTOIRE ET TRADITIONS POPULAIRES

mars 1997 - N° 57

Sommaire

<i>A nos lecteurs</i>		p. 3
<i>Exposition 1997</i>		p. 5
<i>Le château de Thiéville</i>	Christophe Maneuvrier	p. 5
<i>L'église de Thiéville</i>	Charles Vasseur	p. 21
<i>Le contrat de mariage au XVIII^e siècle dans le canton de Saint-Pierre-sur-Dives</i>	Jack Maneuvrier	p. 25
<i>Cérémonies des mariages dans la partie occidentale du département de l'Orne</i>	Louis Du Bois	p. 35
<i>Le violoneux et le colporteur</i>	Xavier Rousseau	p. 43
<i>Chansons de noces</i>		p. 49
<i>Petite chronique judiciaire de 1866</i>	Journal Le Normand	p. 53
<i>Toponymie d'Ouville-la-Bien-Tournée</i>	Dominique Fournier	p. 57

Imprimerie Spéciale: FOYER RURAL LE BILLOT
N° de publication: ISSN 0298 6728
Nombre d'exemplaires: 500

Responsables de publication:

Gérant: Jack MANEUVRIER

Membres: Almir et Ginette BELLIER, Dominique BORDEAUX, Arlette et Yvon BOUILLE, Denise BOURGAULT, Eric et Raymonde BOURGAULT, Thierry et Paulette BRICON, Henri CALLEWAERT, Michel et Marie-France CHANU, Jean et Yvette DENIS, Pierre et Brigitte FERRAND, Dominique FOURNIER, Pierre et Christiane GIRARD, Jean et Marie GODET, Gérard et Chantal GUILLIN, Marie-Thérèse HUGOT, Pierre LANGUE, Danie MANEUVRIER, Christophe MANEUVRIER, Michel NIGAULT, Jacqueline PAVY, Odile PLEKAN, Philippe et Michèle SORIN, François et Colette WEBRE.

Bulletin trimestriel

Abonnement simple: 80 F

Abonnement Bienfaiteur avec adhésion à l'Association: 120 F

De nombreux bulletins sont distribués par nos adhérents, en cas d'envoi par la poste, ajouter 40 F pour frais de P et T.

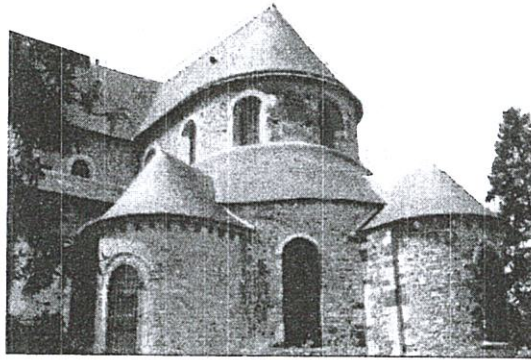
A nos lecteurs

Les premiers beaux jours incitent à la flânerie, à la découverte, aux voyages... C'est pourquoi nous vous proposons une sortie en autocar, le dimanche 13 avril, pour visiter Le Mans, ville d'art et d'histoire. Voici le programme de cette journée:

8 h : Départ du Billot

Visite guidée de la vieille ville du Mans:

La muraille gallo-romaine élevée à la fin du III^e siècle est exceptionnellement bien conservée et du plus grand intérêt. Les murs percés de poternes sont renforcés de tours.



La cathédrale Saint-Julien dont la construction s'est échelonnée du XI^e au XV^e siècle, avec une période particulièrement remarquable, la première moitié du XIII^e siècle durant laquelle fut édifiée son choeur, l'un des plus beaux des cathédrales de France.

Le palais des comtes du Maine, édifié au XII^e siècle.

Et aussi les maisons de bois du vieux Mans, le Vieux Pont de Pontlieue etc...

Le musée de la reine Bérengère installé dans de magnifiques maisons à pans de bois sculptés du XV^e au XVI^e siècle, présente des objets d'art et de traditions populaires du pays manceau, du mobilier régional, des coiffes sarthoises et des documents iconographiques d'histoire locale.

L'abbaye cistercienne de L'Epau, fondée le 25 mars 1229 par la reine Bérengère, veuve de Richard Coeur de Lion, pour y être ensevelie. C'est durant ce siècle que les bâtiments monastiques furent élevés.

Repas (facultatif) dans un restaurant sur les bords de la Sarthe.

Départ du Mans: vers 19 heures - Retour au Billot vers 21 heures.

Prix: deux formules:

- 1) Tout compris: repas, visite guidée de la ville, visites des musées: 220 F
- 2) Sans le repas: 120 F

Inscription le plus rapidement possible et, au plus tard, avant le 5 avril.

Pour prendre date

Samedi 31 mai 1997 à 16 h 30 : **Inauguration de l'Exposition** "Le mariage en Pays d'Auge"

Dimanche 22 juin 1997 : **Sortie-manoirs**, étude de l'architecture monumentale du sud Pays d'Auge avec repas champêtre. Le programme de cette journée vous sera communiqué dans le courant du mois de mai.

Dimanche 6 juillet 1997: **Jour de noces en Pays d'Auge** sans doute avec le concours de "l'Assemblée du Vieux Lisieux". Cortège nuptial, aubade aux mariés lors de l'apéritif, repas de noce avec mouton grillé, danses folkloriques. Programme et inscription dans notre bulletin du mois de juin.

Samedi 9 août 1997: **Actualités archéologique du Pays d'Auge** - Communications et conférences

Dimanche 10 août 1997: **Forum des savoir-faire et de l'Archéologie**

Activités permanentes

Promenades pédestres: le troisième dimanche de chaque mois, départ du Billot à 14 h
Arts plastiques, dentelle, peinture sur soie... 2ème dimanche à 14 h 30.

Bibliothèque tous les vendredis à 18 h

Préparation de l'exposition: tous les samedis à partir de 15 h.

Le mariage en Pays d'Auge

Exposition du 1er juin au 31 août 1997

Comme les années précédentes, notre exposition sera réalisée avec les objets, documents, photographies qui nous seront prêtés. Nous vous présentons le plan prévu de notre manifestation ainsi que les objets que nous souhaiterions présenter. Nous vous remercions de votre participation.

Salle 1 - Le mariage sous l'Ancien Régime

- Les contrats de mariage
- Les dispenses
- Les sommations respectueuses
- La dot: généralement la future épouse livrait la veille des épousailles:
 - Une armoire
 - Des coffres
 - Des draps, serviettes, nappes ...
 - De la vaisselle d'étain
 - Un rouet
 - Ses habits et ses bijoux

Nous aimerions, en partant d'un contrat de mariage, présenter l'ensemble des meubles apportés par la famille de la future épouse.

Salle 2 - La rencontre - Accordailles et fiançailles

Au début d'une rencontre, on échange des petits cadeaux: verres gravés, poteries décorées, cartes postales; puis à l'occasion des fiançailles, la bague constituée d'un coeur en rubis ou de deux coeurs entrelacés, d'une médaille ou d'autres bijoux symboliques. Les fiançailles étaient l'occasion d'une cérémonie religieuse et d'un repas dont nous aimerions avoir le menu.

La veille ou le matin de la cérémonie, on se rendait chez le photographe. Nous recherchons l'appareil photographique à plaques de verre ainsi que les photos du futur couple ainsi que les faire-part d'invitation à la cérémonie.

Salle 3 - Le costume

Nous avons beaucoup de mal à retrouver des robes de mariée d'avant 1940, qu'elles soient blanches ou noires. Alors, si dans votre armoire, vous avez conservé la robe de mariée de votre mère ou grand-mère nous serions très heureux de l'exposer ainsi que des costumes d'homme.

Nous recherchons aussi tous les éléments de costume: gants, bas, châle, éventails, bouquets, mouchoirs, pochettes etc...

Salle 4 - Autour du mariage

Il n'y a pas si longtemps, la future épouse préparait son trousseau et brodait (ou le faisait faire) son linge avec ses initiales. Ces broderies constituent de véritables petits chefs-d'oeuvre que nous aimerions présenter à nos visiteurs ainsi que le matériel de brodeuse.

Des cadeaux, quelquefois insolites étaient offerts aux mariés: globe de mariage, médailles, etc ...

Salle 5 - Le repas de noce

Nous reconstituerons dans cette pièce un repas de noce paysan à l'image de ceux qui se déroulaient dans une grange aux murs tendus de draps décorés de fleurs et des initiales des mariés inscrits dans un coeur. Nous aimerions donc emprunter tous les objets présents dans la salle: menus, vaisselle, violon du ménétrier, accessoires divers ainsi que, bien entendu, des photographies, de préférence de notre région.

Cette liste n'est pas exhaustive... Nous attendons beaucoup de vos souvenirs afin de compléter les renseignements déjà obtenus.

Nous vous rappelons enfin que tous les objets empruntés sont assurés à la valeur indiquée par le prêteur, que l'exposition est surveillée lors des heures d'ouverture et mise sous alarme en permanence.

Le château de Thiéville

Lors de notre promenade du mois de juin dernier, les membres de notre association ont pu découvrir le château de Thiéville, grâce à l'amabilité de ses actuels propriétaires ¹. Situé au coeur du village, cette construction reste cependant mal connue car elle n'a fait l'objet d'aucune étude approfondie, et ce bien qu'elle ait été signalée dès 1845 par Louis Dubois ², puis par Arcisse de Caumont ³ et Charles Vasseur ⁴. L'intérêt de cette demeure réside d'abord dans son ancienneté : comme l'ancienne maison de la « ferme de la Croix » à Ouville-la-Bien-Tournée ⁵, la première phase de construction de cette habitation remonte en effet au Moyen Age central (XIII-XIVe s.). Modifiée par la suite à plusieurs reprises, cette construction n'en a pas moins conservé l'essentiel de sa structure primitive.

1 - Les données historiques.

Une tradition locale, rapportée pour la première fois par Louis Dubois en 1845, attribue la construction du château aux Templiers ⁶. Arcisse de Caumont puis Charles Vasseur ont cependant émis de fortes réserves sur cette tradition qui semble n'être qu'une légende car l'ordre du Temple ne paraît pas avoir possédé de biens à Thiéville ⁷.

¹ Je tiens à adresser à la famille Bataille mes plus vifs remerciements pour m'avoir, par deux fois, permis d'effectuer une visite approfondie de leur résidence.

² DUBOIS (L.), *Histoire de Lisieux*, 1845, T.II, p.457-458.

³ CAUMONT (A. de), *Statistique Monumentale*, t.V, 1867, p.529.

⁴ VASSEUR (C.), [Notes manuscrites sur] Thiéville, novembre 1887, Archives de la Société Historique de Lisieux, « Dossiers Bleus ».

⁵ sur la ferme de la Croix, voir le numéro précédent de notre Bulletin.

⁶ DUBOIS Louis, *Histoire de Lisieux*, 1845, T.II, p.457-458.

⁷ CAUMONT Arcisse de, *Statistique Monumentale*, t.V, 1867, p.529 - VASSEUR Charles, [Notes manuscrites sur Thiéville], novembre 1887, Archives de la Société Historique de Lisieux, « Dossiers Bleus ».

Le développement de cette légende a certainement été facilité par le fait que l'on ignore presque tout de l'histoire de cette demeure. Les archives anciennes concernant Thiéville sont rares, et le chartrier du château semble avoir disparu depuis bien longtemps. Il y a plus d'un siècle déjà, Arcisse de Caumont écrivait que « *M. Aumont-Thiéville [lui avait] déclaré n'avoir pas conservé les vieux titres qui pouvaient exister autrefois* », raison pour laquelle le célèbre « antiquaire » avait dû renoncer à entreprendre des recherches sur l'histoire de ce château ⁸.

Charles Vasseur a écrit qu'il pouvait s'agir d'une ancienne construction monastique ⁹. Pourtant, aucun monastère ne semble avoir possédé de biens importants dans cette paroisse, à l'exception toutefois de l'abbaye de la Trinité de Caen qui posséda un temps quelques terres à Thiéville. On perd cependant la trace de ces biens après leur dévastation de 1090, causée par Auvray de Lieury ¹⁰. Il est probable que les moines en perdirent alors le contrôle.

L'Histoire du château semble donc être attachée dans un premier temps à celle d'un modeste lignage aristocratique portant le nom de Thiéville. En 1076, un certain Foulques de Thiéville, originaire de la région de Saint-Pierre-sur-Dives, effectua une donation à l'abbaye de Saint-Désir de Lisieux afin de constituer une prébende pour sa fille Alberède ¹¹. À la fin du XIII^e siècle, le seigneur du lieu présentait à la cure de la paroisse, puis vers le milieu du XIV^e siècle, un certain Henri de Thiéville, qualifié du titre de « chevalier », était seigneur de Thiéville et d'Ouille-la-Bien-Tournée ¹². Cette famille disparaît par la suite, remplacée à l'époque moderne par plusieurs autres familles nobles ¹³. Les documents concernant cette famille de Thiéville étant très rares, aucun texte ne permet cependant de préciser l'identité du constructeur du château.

⁸ CAUMONT (A. de), *Statistique Monumentale*, t.V, 1867, p.530. - Arcisse de Caumont contredit encore une fois Louis Dubois qui écrit en 1845 : « *ce château appartient à M. Aumont-Thiéville, député du Calvados, qui conserve avec soin dans son chartrier une collection précieuse d'anciens titres* » (DUBOIS Louis, *Histoire de Lisieux*, 1845, T.II, p.458).

⁹ VASSEUR (C.), op. cit.

¹⁰ Cartulaire de la Trinité de Caen, B.N., ms. lat. 5650, f°40 r° - Texte édité par Walmsley (J.), *Charters and Customs of the abbey of Holy Trinity, Caen, part.2 : The French estates*, Oxford, 1994, p.125-128.

¹¹ Voir : « Notes sur un acte inédit du XI^e siècle pour l'abbaye de Saint-Désir-de-Lisieux », *Bulletin de la Société Historique de Lisieux*, n°34, 1994-95, p.47-50.

¹² Copie d'un acte perdu effectuée au XVII^e siècle à partir d'un ancien cartulaire de Sainte-Barbe-en-Auge. Musée de Caen, collection Mancel, m.s.75.

¹³ Voir : « Un caveau funéraire sous l'église de Thiéville, *Histoire et Traditions Populaires*, n°35, septembre 1991, p.47.

2 - La construction médiévale.

Le plan de cette construction médiévale est organisé autour d'une cour presque rectangulaire, séparée de la rue par un corps de bâtiments. L'habitation principale, située dans le fonds de la cour, est composée de deux logis accolés, l'ensemble ayant été ensuite allongé vers le sud au XVI^e siècle, puis réuni au bâtiment C au cours du XIX^e siècle.

On ne connaît régionalement aucun élément de comparaison à ce plan. On peut toutefois le rapprocher de celui d'une maison de la fin du XIII^e ou du début du XIV^e siècle, fouillée à Saint-Pierre-sur-Dives en 1996, où l'on a découvert deux bâtiments de pierre disposés en L, dont l'un au moins à usage d'habitation ¹⁴. La « Ferme de la Croix », à Ouville-la-Bien-Tournée, pourrait avoir connu une disposition assez proche, avec un corps de logis placé cette fois selon un axe perpendiculaire à la route. Enfin, on peut signaler que ce plan n'est pas sans rappeler celui de nombreuses fermes de la plaine de Caen et du pays d'Auge, construites à l'époque moderne (XVI-XVIII^e).

Les matériaux de construction utilisés dans cette construction n'ont pu faire l'objet d'analyses pétrographiques. On peut cependant distinguer trois types de pierres. La première, utilisée dans les maçonneries médiévales, est constituée d'un matériau local qui provient de l'horizon bathonien local. La provenance de cette plaquette doit être recherchée dans les environs immédiats de Thiéville. Le deuxième matériau n'est attesté que pour la construction des fenêtres primitives. Il s'agit d'un calcaire à grain fin, très résistant, dont il serait intéressant de déterminer la provenance géographique. Les carrières d'extraction de ce matériau pourraient en effet avoir été spécialisées dans la fabrication de fenêtres « préfabriquées », qui étaient ensuite expédiées et assemblées sur le lieu de construction. On en retrouve en effet de semblables dans la « ferme de la Croix » à Ouville-la-Bien-Tournée, ainsi que dans la tour du clocher de l'église de Thiéville. Le troisième type de pierre utilisé à Thiéville, de couleur jaune, à grain plus grossier, ne semble quant à lui avoir été utilisé que lors de la seconde phase de construction. Il a servi en particulier à construire la tour d'escalier et le porche d'entrée.

¹⁴ Voir : « Aux origines du quartier d'Harmonville à Saint-Pierre-sur-Dives. Un habitat de la fin de l'Antiquité et du Moyen Âge », *Histoire et Traditions Populaires*, n°55, septembre 1996, pp.53-76.

Les quatre bâtiments disposés autour de la cour intérieure étaient primitivement flanqués de contreforts. Le bâtiment ouest (BA), situé le long de la rue, peut être décomposé en deux ensembles. Dans la partie sud, les contreforts ont été en partie remontés au XIX^e siècle à l'aide de briques. Ceux qui subsistent présentent un profil à deux ressauts et sont généralement plus profonds que larges (environ 40 x 50 cm). Sur la partie nord du bâtiment en revanche, le seul contrefort conservé ne possède qu'un seul ressaut et il est aussi large que profond. Il pourrait appartenir à une phase de construction plus ancienne.

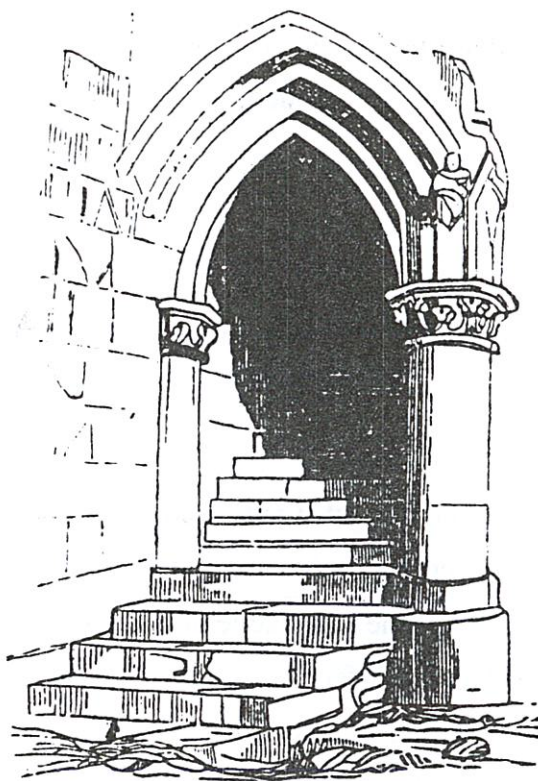
Les contreforts de tous les autres bâtiments sont du premier type, à deux ressauts. Il en subsiste sur toute les façades Nord et Sud du bâtiment C (au sud), ainsi que sur les murs Est, Ouest et du logis B. Les traces de plusieurs autres, bûchés au XVI^e siècle, sont également visibles sur la façade Ouest. Le bâtiment B, fortement remanié au début de notre siècle, a lui perdu toute trace de contreforts, lesquels sont pourtant nettement visibles sur une carte postale des années 1900/1910 (Photographie n°2). Ce cliché montre également que le bâtiment a été raccourci d'une travée.

Au nord, le bâtiment C est couronné d'un massif de cheminée de section octogonale, placé au-dessus d'un ancien mur pignon. Un conduit du même type - particulièrement rare en Normandie -, existait autrefois sur un ancien mur pignon de l'un des bâtiments de l'ancienne abbaye du Val, à Saint-Omer (Canton de Thury-Harcourt). Arcisse de Caumont, qui l'a représenté dans sa *Statistique Monumentale*, l'a attribué au XIV^e siècle ¹⁵.

Au Sud-Est de la cour intérieur, on peut voir les d'une ancienne porte médiévale transformée en escalier. Surmonté d'une arcade en ogive, cet ouvrage est encadré par deux colonnes massives de section circulaire couronnées de chapiteaux à décors floraux. Arcisse de Caumont a daté cette construction du « commencement du XIV^e siècle ou de la fin du XIII^e siècle » ¹⁶.

¹⁵ CAUMONT (A. de), *Statistique Monumentale*, t.IV, 1859, p.891.

¹⁶ CAUMONT (A. de), *Statistique Monumentale*, t.V, 1867, p.529.



Escalier de pierre et porte médiévale.
(Extrait de A. de Caumont, *Statistique Monumentale du Calvados*, t.V, 1867).

Il ne subsiste actuellement que deux ouvertures primitives, situées dans l'ancien pignon sud du logis A, dans les combles de la maison actuelle (Photographie n°1). Le pignon ayant été abandonné lors de l'allongement du logis au XVI^e siècle, ces fenêtres hautes furent alors condamnées avant d'être en parties détruites par le percement d'un passage entre les greniers. Ces ouvertures étaient autrefois surmontées d'un linteau ajouré en faux arc brisé qui donnait à l'ensemble l'aspect d'une grande baie en arc. Elles sont très proches de celles de la ferme de la Croix, à Ouville-la-Bien-Tournée, si ce n'est que le décor y est ici plus marqué et plus soigné¹⁷ Comme celles de la Ferme de la Croix, ces deux fenêtres, placées en position haute, possédaient chacune un coussiège intérieur. Les restes très abîmés d'une autre fenêtre coussiège, visibles dans le pignon nord du logis A, permettent d'affirmer l'antériorité du logis A par rapport au logis B. Le décor et la forme de ces ouvertures semblent avoir été utilisés selon J. Mesqui, au XIII^e et au début du XIV^e siècle¹⁸. Le profil des contreforts, peu éloigné de

¹⁷ MESQUI (J.), *Châteaux et enceintes de la France médiévale*, t.II, 1991, p.198.

¹⁸ MESQUI (J.), *Châteaux et enceintes de la France médiévale*, t.II, 1991, p.204-205.

ceux des bâtiments conventuels de l'abbaye de Saint-Pierre-sur-Dives édifiés vers le milieu du XIII^e siècle, permet d'attribuer le logis A au XIII^e siècle ¹⁹, tandis que le logis B et les bâtiments B pourraient eux dater de la fin du XIII^e siècle ou du début du XIV^e siècle.

2 - Les transformations de la fin du Moyen-Age (fin XV^e début XVI^e).

Le château de Thiéville, comme tant d'autres constructions médiévales, a fait l'objet d'une importante phase de reconstruction vers l'extrême fin du Moyen Age. Les transformations effectuées à cette époque sont facilement reconnaissables, puisque les constructeurs ont utilisé des matériaux différents et ont eu recours à une pierre à bâtir de couleur presque jaune. La tourelle d'escalier située entre les logis A et B, du côté cour, est de plan polygonal. Ses ouvertures présentent les mêmes décors que les grandes baies de la façade occidentale de la maison. On peut les dater de l'extrême fin du XV^e siècle, ou plutôt du début du XVI^e siècle. Certaines moulures rappellent celles du manoir Lelu à Saint-Pierre-sur-Dives. Vers la même époque, le bâtiment Nord fut percé d'une série de petites ouvertures sans meneau, assez proches de celles que l'on rencontre dans le manoir du Mont-à-la-Vigne, daté lui aussi du XVI^e siècle.

La charpente qui recouvre la totalité du logis A appartient à cette même phase de travaux. Elle ne respecte pas la disposition primitive des travées délimitées par des contreforts, mais recouvre l'allongement sud du logis A. Sous la charpente, certaines fermes ont été placées en force dans les maçonneries médiévales, en particulier dans ce qui était, à l'origine, le pignon sud (v. photographie n°1). Au rez-de-chaussée de la maison actuelle, deux énormes cheminées de pierre, en partie remontées aux XIX^e et XX^e siècles, doivent également appartenir à cette phase de reconstruction.

Charles Vasseur attribue la construction du porche au XIII^e siècle, ce qui est certainement une erreur puisque cette la construction a entraîné la destruction partielle de l'ancienne porte encadrée par des colonnes cylindriques. L'orientation, différente de

¹⁹ DESLOGES (J.), MANEUVRIER (C.), « Saint-Pierre-sur-Dives, l'abbaye », dans *Bilan Scientifique 1994 DRAC, Service régional de l'Archéologie*, 1994, p.37.

celles des bâtiments A et C, l'utilisation de la pierre jaune, permettent au contraire de rattacher ce porche aux reconstructions du début de l'époque moderne.

3 - Les transformations récentes (fin XIXe - début XXe)

Les dernières campagnes de grands travaux, entreprises à la fin du XIXe et au début du XXe siècle, peuvent être relativement bien suivies grâce à l'existence de plusieurs photographies anciennes. Ainsi, le bâtiment B a été raccourci d'une travée et amputé de la totalité de ses contreforts (photographie n°2). Les logis A et B ont eux été prolongés vers le Sud par un pavillon néogothique qui relie le logis A au bâtiment C.

La façade arrière des logis a elle aussi été profondément modifiée : de nouvelles ouvertures y ont été percées, des contreforts ont été bûchés, et une sorte de perron surmonté d'un balcon a été édifiée dans l'axe de la tourelle d'escalier (photographie 3).

Le château de Thiéville ne possède certes pas les attributs des grandes résidences aristocratiques médiévales. C'est toutefois l'un des rares habitats ruraux du Moyen Age central conservés en Normandie que les travaux de reconstruction des époques postérieures n'ont pas totalement fait disparaître. Il fait ainsi figure de « chaînon manquant » entre les modestes logis du Moyen Age et les grands manoirs de l'époque moderne.

Christophe Maneuvrier.

Description du château de Thiéville **par Charles Vasseur, [novembre 1887].**

*(Archives de la Société Historique de Lisieux,
« Dossiers Bleus », « Paroisses en dehors
de l'évêché de Lisieux - Thiéville »)*

Tout près de l'église de Thiéville dont le cimetière forme enclave au milieu des bâtiments est un manoir fort considérable et qui présente des parties très intéressantes. La porte principale donnant entrée dans la cour, avec sa poterne, sont l'une et l'autre à arc surbaissé et datent incontestablement du XIII^e siècle. Elles devaient être surmontées d'une construction quelconque de la même époque formant pavillon qui a été démolie probablement à une époque moderne pour la facilité du passage des voitures. On voit encore dans l'intérieur de la cour les amorces de la retombée des arcs qui n'existent plus de ce côté. Elles étaient portées par une grosse colonne trapue à chapiteau parfaitement fouillé dont la corbeille est très peu élevée, ayant pour correspondant une colonne engagée de même ornementation et de même époque, et porte également une ogive aiguë bien galbée avec les moulures de l'époque qui sert d'ouverture à un escalier en pierre, qui conduit maintenant dans des greniers mais qui certainement autrefois conduisait aussi au corps de garde du dessus de la porte. M. de Caumont fixe cette partie à la fin du XIII^e siècle (*Inspect. des Mon. Hist., Bulletin tome X, p.190*). A droite en retour d'équerre et à gauche dans le même alignement sur le chemin, s'étendent de vastes bâtiments d'exploitation bien bâtis, en pierre, avec contreforts du XIII^e siècle, et çà et là de petites ouvertures étroites cintrées de la même époque. La cour est très vaste. Au fond s'étire le corps de logis d'une époque postérieure, mais d'une riche ornementation. les fenêtres basses sont petites, étroites, mais multipliées ;

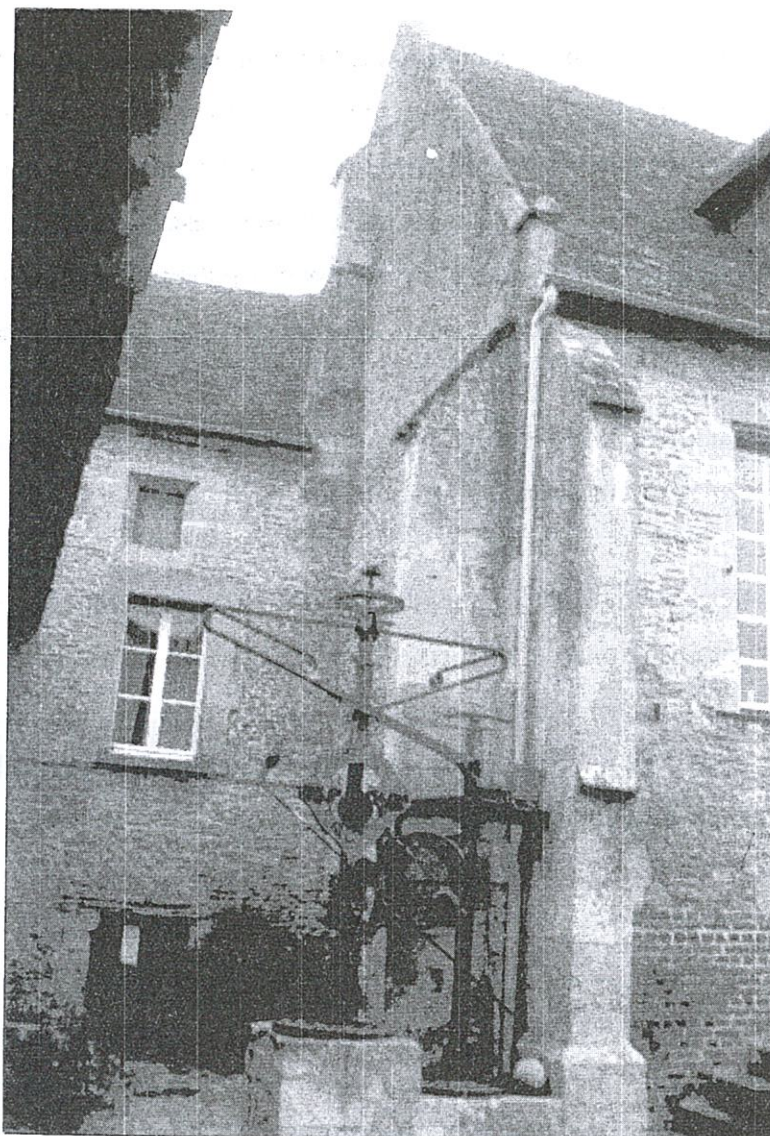
elles sont régulièrement espacées, accouplées deux à deux, à anse de panier et entourées de moulures prismatiques.

Le premier étage indiqué par un cordon qui fait larmier au-dessus du rez-de-chaussée, est éclairé par de belles fenêtres à croisées de pierres et moulurées aussi dans le goût du temps. Des contreforts brisent par leur saillie la ligne droite du mur. Au centre en avant-corps est posée une tourelle élevée de trois étages qui contient l'escalier. les angles en sont de manière à lui donner en plan la forme d'un octogone régulier. Une fenêtre bien éclairée cintrée en arc surbaissé, avec moulures éclaire chacun des trois étages. la partie supérieure reprend la forme carrée au moyen de trompes semblables à celles usitées dans les coupoles antiques. Un gable en pierre avec rampants orné de feuilles frisées avec deux lions bien nerveusement taillés pour terminaison, dissimule le toit en batière.

L'escalier est en pierre fort habilement et magnifiquement établi ; un gros câble d'une courbe difficile et combiné de manière à laisser un noyau vide au centre porte l'extrémité des marches. Il n'y a point de rampe. Il serait possible que les gros murs de cette construction datent comme le reste du XIII e siècle ; mais toute l'ornementation, remarquable, sans luxe et savamment combinée ne date évidemment que du XV e siècle.

A l'intérieur on voit encore des portes à panneaux plissés, et dans la cuisine dont les sommiers sont d'une grosseur et d'une équarrie remarquable, existe encore une vaste cheminée à manteau de pierre avec deux groupes de colonnettes légères à chapiteaux ornés.

On prétend que cette maison est un ancien domaine de Templiers. J'ignore qui a pu donner fondement à cette tradition. Cependant je ne vois pas que les chevaliers de S. Jean aient eu en leur possession cette terre. La magnificence de la tour de l'église ; l'importance extraordinaire de ce vaste manoir, portent facilement à l'attribuer à une congrégation religieuse, riche et puissante.

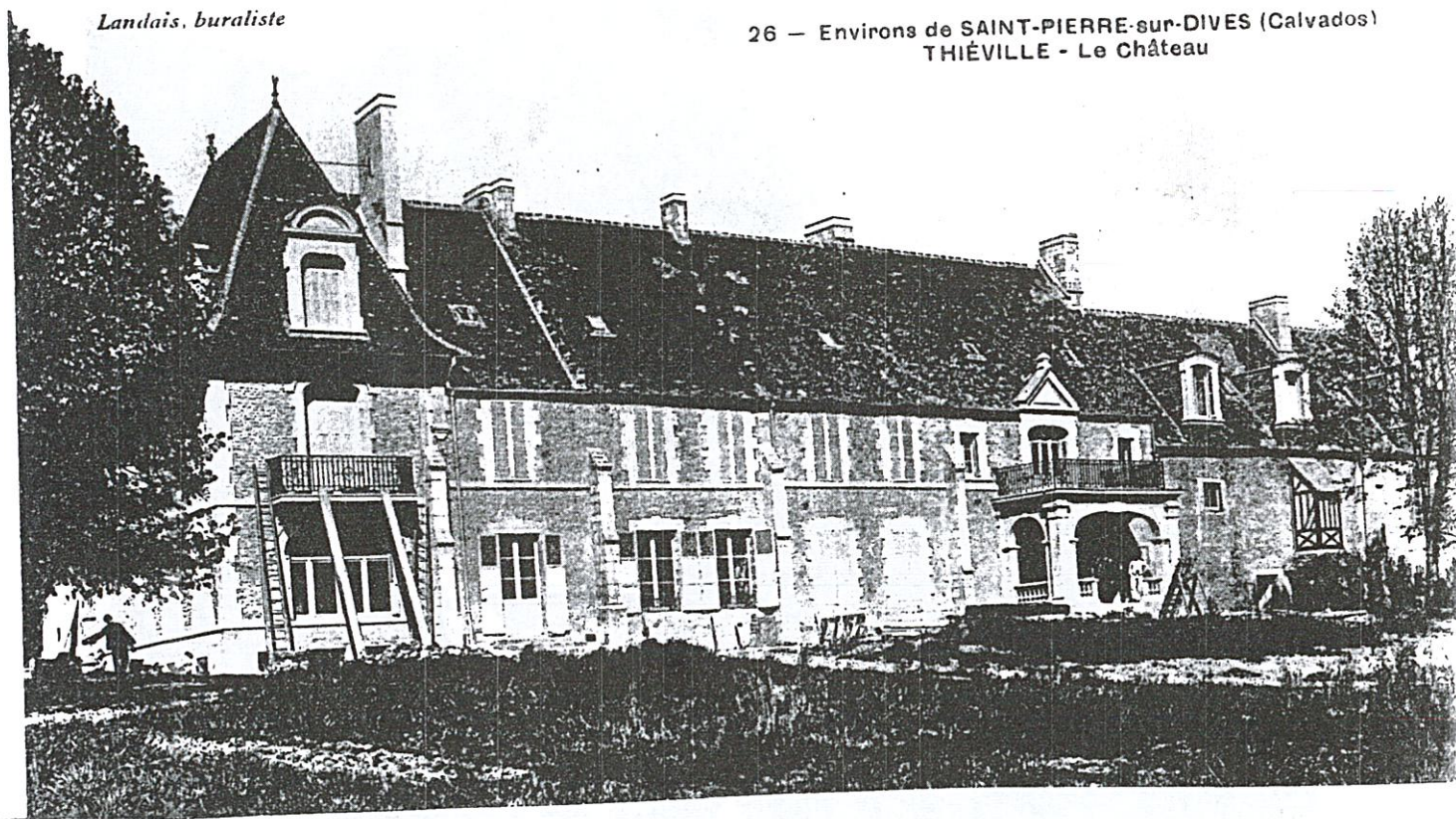


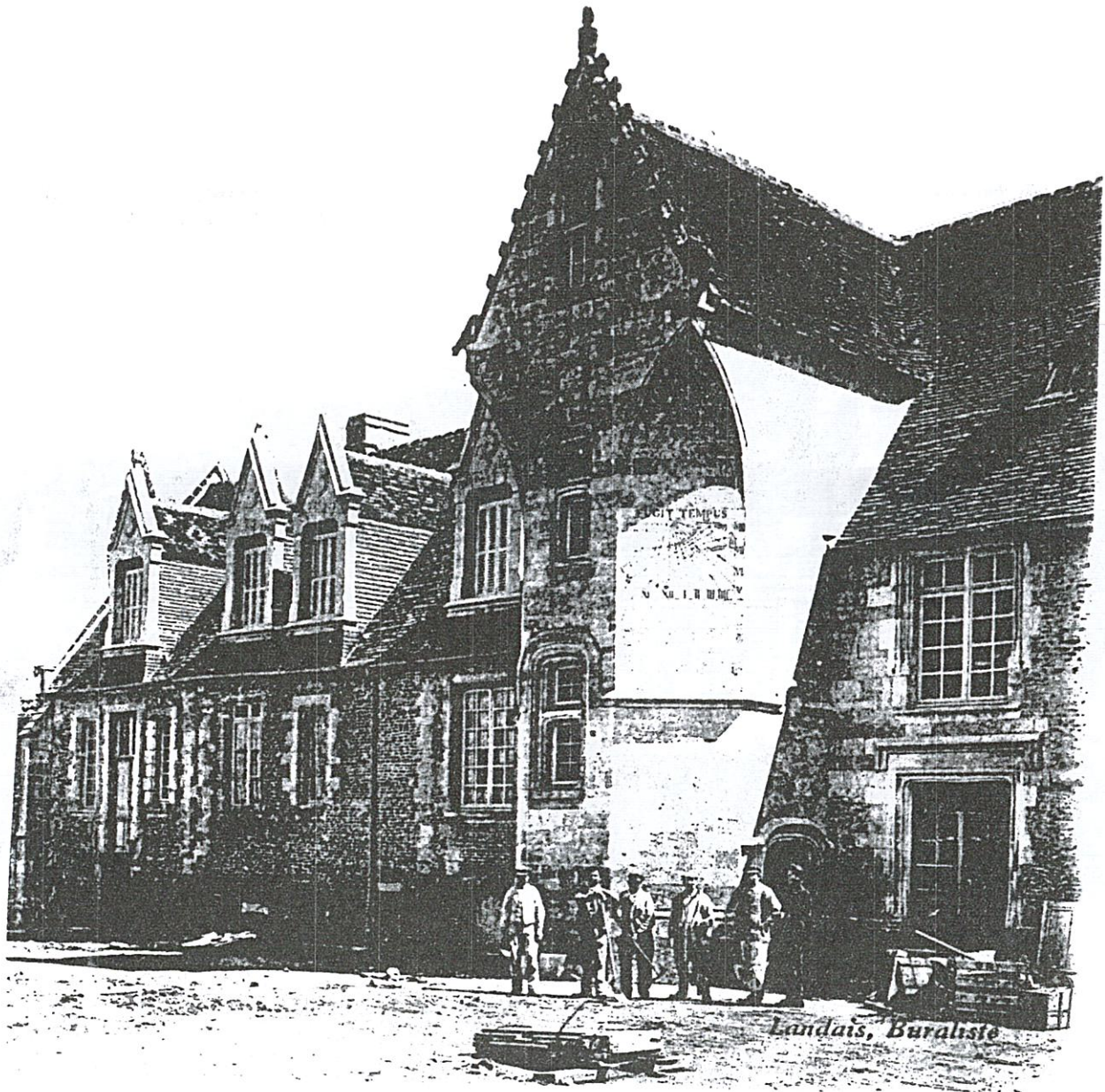
Le château de Thiéville, canton de Saint-Pierre-sur-Dives

Contrefort situé à l'extrémité du logis B

Landaïs, buraliste

26 — Environs de SAINT-PIERRE-sur-DIVES (Calvados)
THIÉVILLE - Le Château

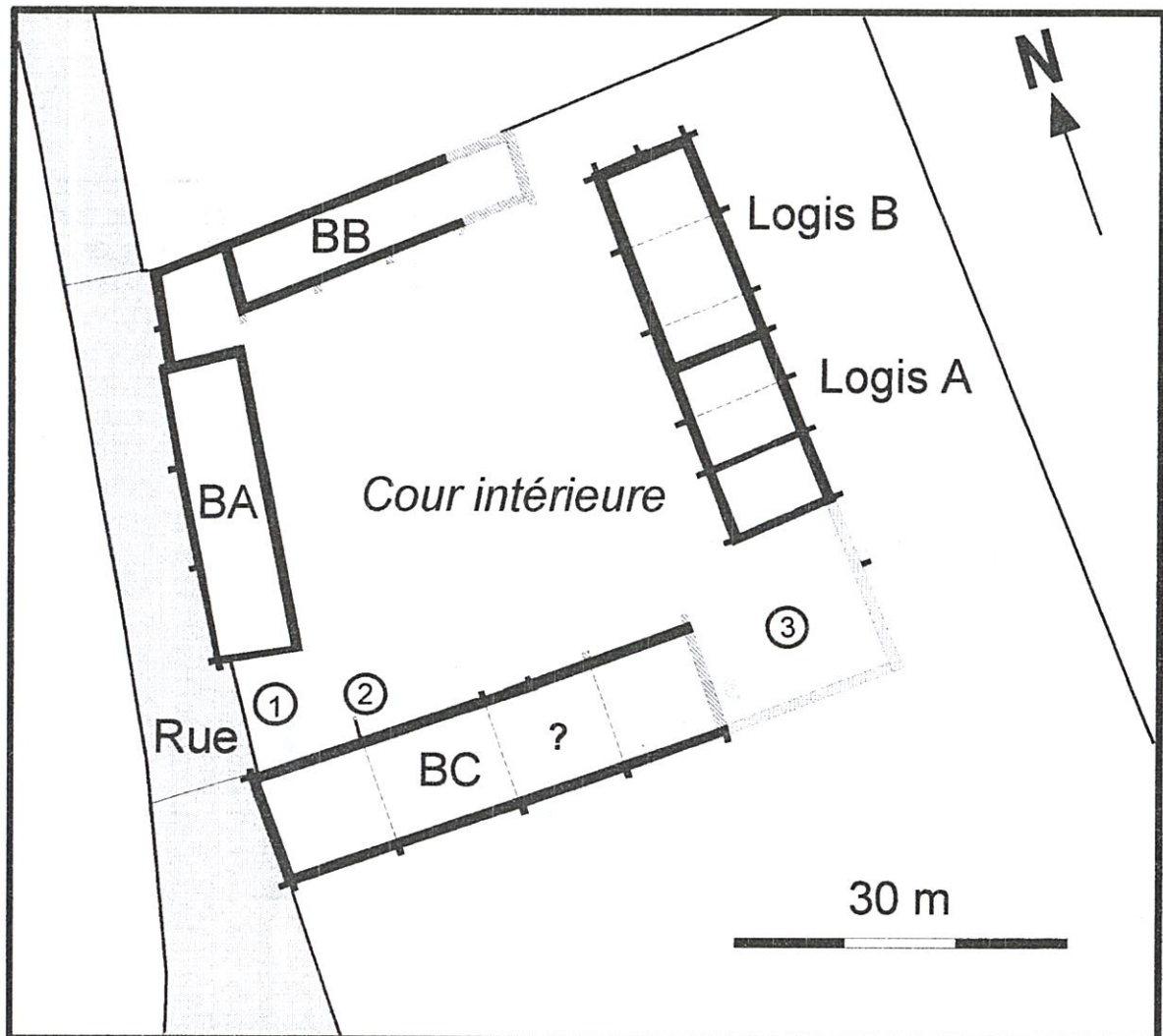




Le château de Thiéville, canton de Saint-Pierre-sur-Dives

Thiéville : "Le Château"

Essai de restitution de l'état médiéval



— Mur médiéval (XIII-XIVe)

- - - Mur restitué,
(détruit au XX e s.)

... Mur possible,
mais non attesté

1 - Entrée reconstruite vers le XVI e s.

2 - Restes de colonnes et chapiteaux (XIIIe).

3 - Secteur très mal connu
(très remanié au début du XX e s.).



Extrait du plan cadastral de 1835
Arch. départ. du Calvados, 3P.7147



L'église de Thiéville

Nous poursuivons la publication des notes inédites de Charles Vasseur, détenues par la Société historique de Lisieux, par l'étude de l'église de Thiéville visitée par notre historien lexovien le 5 novembre 1857. Cette monographie peut, nous semble-t-il, compléter celle consacrée au château de Thiéville.

Thiéville forme une agglomération de maisons assez importante sur le bord de la Dives. Au centre, s'élève l'église entourée de son cimetière et au nord un manoir important qui suivant la tradition aurait appartenu aux Templiers.

L'église date, suivant Arcisse de Caumont de la fin du XIII^e siècle (Inspection des Monuments historiques, bulletin tome X p. 190). Elle se compose en plan d'un choeur, d'une nef et d'une tour remarquable.

La portail placé à l'ouest est construit en blocage et soutenu par deux larges contreforts plats. La porte ogivale est garnie de deux tores et d'une cymaise ornée dans la gorge de feuilles de chêne réunies par leurs extrémités. Le tympan, qui a dû être primitivement plein, est maintenant éclairé. Deux chapiteaux dont l'un est fruste reçoivent les retombées, l'autre à crossettes repose encore sur sa colonnette. Les bases ont les caractères du XIII^e siècle.

Au-dessus est un oculus épanelé, garni d'étoiles où, comme dit Arcisse de Caumont, d'un chapelet de fleurons crucifères d'un beau relief. Il est subdivisé en 8 lobes et accompagné de deux petites et étroites lancettes d'un beau galbe. Le pignon est surmonté d'une belle croix gothique antefixe, richement sculptée.

Le mur latéral du midi construit en blocage est soutenu par trois contreforts assez plats et fort larges, avec une légère retraite; quelques fragments de la corniche primitive se voient sur le comble. Trois fenêtres y sont percées; deux sont de hideux trous carrés modernes; l'autre est une vaste fenêtre carrée, sans beaucoup de caractère mais qui, cependant, date du XVI^e siècle et est garnie d'une grille annelée en fer forgé.

Au nord deux travées seules sont visibles; elles sont soutenues par deux contreforts. Une lancette du XIII^e siècle et une autre petite fenêtre au-dessous de laquelle est une toute petite porte ogivale.

Le choeur fait légèrement retraite sur la nef. Les murs latéraux en sont soigneusement crépis mais ils sont munis de quatre contreforts à retraite du XIII^e siècle. Deux fenêtres modernes sans aucun cachet éclairent l'intérieur tant au nord qu'au midi. A la suite, et de même niveau est une sacristie récemment construite qui cache entièrement le chevet.

La tour, qui forme avant-corps au nord à la première travée de la nef, jouxte le choeur . . . est d'une construction remarquable. Elle est carrée, massive et subdivisée par trois larmiers en quatre étages. Deux contreforts ayant autant de retraites soutiennent chacune des quatre faces. Le rez-de-chaussée n'est percé que d'une lancette sur chaque face. Celle de l'est a été élargie au XVI^e siècle. Au second étage, sont aussi sur chaque face, une lancette. Le troisième étage est plus éclairé; c'est l'étage destiné aux cloches; quatre fenêtres ogivales fort longues et étroites, séparées par un meneau bifurqué en Y, relié aux linteaux, à moitié de sa hauteur. Une galerie en pierre ogivale entoure la plate-forme; des gargouilles en pierre facilitent l'écoulement des eaux: au-dessus s'élance une flèche en pierre fort simple, sans sculptures, assez élégante, prise en elle-même mais un peu trop écrasée pour la hauteur et la masse du corps carré.

Dans l'angle sud-ouest est placé l'escalier dans une tourelle polygonale qui forme lanterne au coin de la plate-forme et se termine par un petit toit pyramidal en pierre.

L'intérieur est propre mais n'a rien gardé de son aspect primitif. Les fenêtres modernes versent, à grands flots, la lumière; l'arc triomphal a été bûché pour mettre, autant que possible, au même niveau le choeur et la nef. La voûte en lambris du choeur a perdu ses trois entrails; celle de la nef en douvettes de sapin porte la date de 1775. Les panneaux, qui forment lambris derrière les sièges du choeur, cachent peut-être quelques belle présence ornée comme celle de Bretteville, mais là on n'a pas la ressource d'entrouvrir un placard.

Le maître-autel appartient au règne de Louis XIV. Deux colonnes torses, dont le tiers inférieur est tortillé d'un cep de vigne au milieu duquel se jouent des oiseaux, portent un entablement droit, sans fronton, en attique. Un cadre à feuilles de chêne entoure un tableau qui représente l'Adoration des Bergers. Deux vases avec flammes forment cratère au-dessus des deux colonnes et, au centre, on a placé une statue de saint Martin évêque. C'est le patron de la paroisse. Le tabernacle est semi-polygonal, avec colonnettes torses entourées de ceps de vigne. Cinq statuette occupent les niches. A droite et à gauche, sont deux têtes peintes sur bois qui représentent le Sauveur du monde et sa mère.

Le second ordre du tabernacle est d'un style analogue; il n'a plus son couronnement en forme de dôme.

Les deux petits autels de la nef sont aussi dans le style Louis XIV. De jolis cadres entourent les tableaux qui ont du mérite. Aux murs sont appendus des tableaux qui peuvent avoir un certain mérite, quelques uns sont sur bois. On y voit aussi deux lambeaux de tapisserie ancienne, peut-être de la fin du XV^e siècle, dont le principal représente une sainte Catherine, d'un caractère mystique, vue jusqu'à la ceinture, entourée d'une sorte de guirlandes d'arabesques et de fruits ou fleurs de conventions.

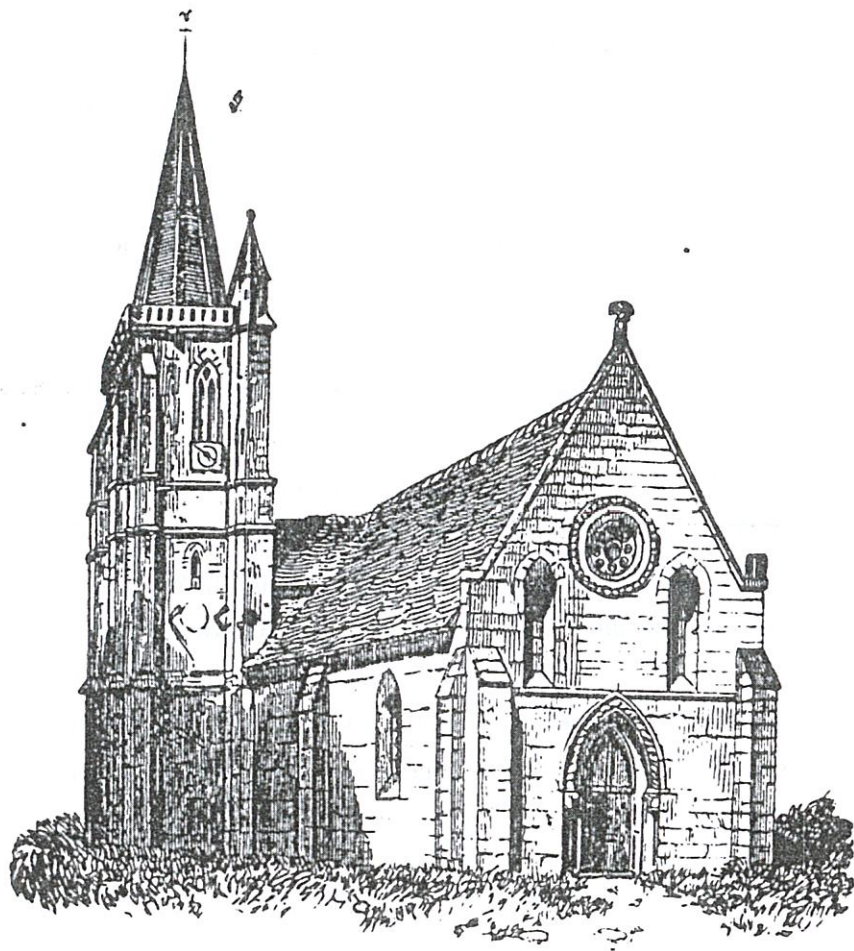
Tout récemment, on a fait une trouée dans le mur méridional de la tour afin de ménager dans son rez-de-chaussée, une petite chapelle fort proprement tenue, mais meublée dans le *genre gothique le plus moderne*, c'est à dire le moins pardonnable. C'est monsieur le curé qui s'en dit l'architecte.

La voûte en pierre au centre de laquelle est un oculus pour le passage des cloches a des nervures qui accusent le XV^e siècle. La cloche est moderne.

La croix du cimetière est en fer portée sur une colonne de pierre.

Charles VASSEUR

5 novembre 1857



VUE DE L'ÉGLISE DE THIÉVILLE.

Bonnet del.

Le contrat de mariage au XVIII^e siècle, dans le canton de Saint-Pierre-sur-Dives

Sous l'Ancien Régime, le mariage est indissoluble: il est un sacrement et concerne donc la morale chrétienne et le droit canonique. Il est aussi un contrat avec des effets civils. C'est donc un événement important qui est rarement le fruit du hasard mais qui, au contraire, résulte d'une longue stratégie entre les familles des futurs époux. A côté des obligations religieuses dictées par le droit canonique et celles du droit civil promulguées par la "Coutume de Normandie", on aimerait bien en savoir plus sur les sentiments des futurs époux. Quelle est la part de l'affectivité dans cette union qui ne peut être rompue que par la disparition de l'un des conjoints ? Le mariage est-il seulement un arrangement entre deux partis guidés uniquement par des intérêts matériels ? En un mot peut-il y avoir amour, tendresse ou tout au moins un peu d'affection dans ces unions qui semblent être davantage une décision familiale qu'un libre choix des futurs époux ? Difficile de se faire une opinion à la lecture des archives paroissiales ou notariales. Néanmoins les traités de mariage peuvent parfois, à travers les lignes tracées par le tabellion du village, apporter quelques indices nous permettant de connaître un peu mieux nos futurs époux.

Le contrat de mariage appelé aussi traité ou paction de mariage est l'acte essentiel qui fixe les bases du futur foyer; il doit tout prévoir pour en assurer la stabilité, le fonctionnement harmonieux jusqu'à la dissolution qui ne peut arriver que par le décès de l'un des époux. Il permet aussi de sauvegarder les intérêts de la veuve, en précisant ses droits lors du décès de son mari. Il est le plus souvent passé sous seing privé puis enregistré par le notaire quelquefois longtemps après le mariage. Cependant les contrats étudiés, trente-cinq, relevés dans un minutier du tabellionage de Saint-Martin-de-Fresnay pour les sièges d'Ecots et Montpinçon, ont tous été signés devant le notaire entre 1774 et 1776.

I - La date et le lieu

Les contrats de mariage sont rédigés n'importe quel jour de la semaine, y compris le dimanche. Il n'y a pas non plus de règles pour le lieu. Quelques uns sont signés dans la paroisse où demeure la future épouse, mais ils peuvent l'être également au domicile du futur époux et même en dehors des paroisses des futurs époux.

François La Fosse et Françoise Leriche, tous deux de la paroisse du Mesnil-Imbert, vont signer leur contrat, le mercredi 18 juillet 1775, "Sur une pièce de terre appartenant à M. Denneval à Saint-Gervais des Sablons". Pierre Plumerand, journalier, et Marie Angot, ont sans doute été très flattés d'être reçus au château de Garnetot, le dimanche 20 janvier 1776, en présence du seigneur du lieu, à l'occasion de leur traité de mariage. Plusieurs contrats, enfin seront rédigés au Billot, le samedi, jour du marché.

Généralement les traités de mariage sont reçus quelques jours avant le mariage, mais l'un d'eux est rédigé le matin même des épousailles.

II - Les témoins

On perçoit bien à la lecture des contrats que le mariage projeté est une affaire de famille. En plus des pères et mères des futurs époux, les frères et soeurs, parents et amis assistent à cet événement ainsi que parfois, et ce doit être reçu comme un honneur, le curé ou le seigneur du lieu. Tous ces traités contiennent la formule rituelle "Pour parvenir au mariage qui au plaisir de Dieu sera fait et célébré en face de notre Sainte Eglise catholique apostolique et romaine, après les cérémonies d'icelle faite et observées....ont été arrêtées les accords et pactions du futur mariage ainsi qu'il en suit c'est à savoir que lesdites parties présentes étant de libre condition pour contracter, et en outre en la présence et du consentement de leurs parents et amis ci-après nommés se sont réciproquement donnés la foi et promis de s'épouser à la première réquisition de l'une des parties".

Il n'est pas rare que 15 ou 20 personnes assistent à la signature du traité de mariage.

III - La dot et le don mobil

La dot est constituée par les biens que possède la femme au moment de son mariage. Ces biens sont inaliénables mais seront administrés par le mari. La dot varie en fonction de la fortune de ses père et mère ou de l'image qu'ils veulent en donner. Les biens consistent en un trousseau plus ou moins volumineux, de meubles et d'une somme d'argent, le tout étant livré la veille des épousailles. Le mari rencontre parfois quelques difficultés pour recevoir la dot en argent promise et si Jacques de Corday d'Armont, père de Charlotte Corday, s'installe à Caen, c'est dit-on, pour être plus près

du tribunal où il plaide pour obtenir la dot de son épouse qui ne lui a pas encore été versée.

Le don mobil est une partie de ce que la femme apporte à son mari, soit en argent soit en meubles ou fonds d'héritages (immeubles). Il est ordinairement fixé au tiers de la dot mais il peut être évalué à une somme déterminée. Ainsi lors de son mariage avec Jean Mouton, Marie Heaumé apporte 200 livres sur la succession immobilière, desquels 200 livres il en restera le tiers pour le don mobil et les deux autres tiers resteront pour tenir nature de dot costé et ligne de la dite future. Cependant l'article 250 de la "Coutume de Normandie" prévoit que "le père et la mère qui marient leur fille peuvent non seulement donner le tiers mais la moitié, et le tout même en don mobile au mari parce qu'ils ne sont pas obligés de doter... et qu'ils peuvent la marier pour un chapeau de roses... ou pour rien."

Le mardi 22 novembre 1774, en la paroisse de Garnetot, Catherine Cendret donne et livre ce jour d'huy matin, jour de leurs épousailles

- un lit garni
- douze draps de lit
- 6 nappes
- 12 serviettes d'oeuvre
- 6 taies d'oreiller
- 30 livres d'étain commun
- un coffre fermant à clef
- une caisse aussi fermant à clef
- une table
- une may à pestry avec son couvercle
- une marmite avec son couvercle
- 6 chaises empaillées

tous les dits meubles estimés entre les parties et parents à la somme de 199 livres, compris une vache à lait. de tous les dits meubles ci-dessus spécifiés, ladite future de libre condition en a fait donation au futur pour son don mobil et à l'égard de ce qu'il peut et pourra revenir à lad future de ses droits tiendront nature de dot costé et ligne

le dit futur lui a gagé douaire coutumier suivant la coutume à avoir lorsqu'il aura lieu que tous ses biens présents et à venir sans être obligé d'en faire demande en justice;

Si le dit futur prédécède la dite future sans enfant vivant du mariage, elle remportera généralement tous les meubles morts, vifs, effets qui se trouveront lors de dissolution du dit mariage, ses habits linge, bagues bijoux, sa dot, son douaire et autres droits, le tout en exemption de toutes dettes, et s'il y avait des enfants vivants du dit mariage, lad future remportera par principal sur les meubles

- son lit garni
- son coffre
- ses habits, linge, bagues, bijoux

et en outre des autres meubles suivant la coutume, dot, douaire et autres droits.

Nous avons vu que le futur époux gage douaire coutumier à sa future épouse. Le douaire est ordinairement l'usufruit de la moitié ou du tiers des biens appartenant en propre au mari lors des épousailles. Il est attribué à la veuve pour l'indemniser de la perte qu'elle subit étant privée de l'assistance et de l'industrie de son époux.

L' épouse peut demander son douaire dans quatre cas:

- 1) par la mort naturelle ou civile de son mari. La peine des galères entraînait la mort civile de celui qui était condamné.
- 2) par sa longue absence (abandon volontaire ou non de la vie commune)
- 3) par la cession et le décret de ses biens. Par décret il faut entendre saisie, ce pouvait être le cas des faux-sauniers
- 4) enfin par la séparation civile en vertu "de lettres roijiaux"

Curieusement ce contrat de fait pas état "d'une paire d'armoire", ce qui constitue une exception car ce meuble, souvent décoré de deux colombes, est présent dans pratiquement tous les contrats de cette époque. On trouve également, mais plus fréquemment dans la région d'Orbec, la présence de rouet. Ainsi, le 18 juillet 1747, Marie Heaumé apportera "un grand rouet à filer de la laine".

On aimerait aussi être mieux renseigné sur certaines désignations restées volontairement obscures. Ainsi "les 30 livres d'étain commun oeuvré". On se doute bien qu'il s'agit de vaisselle mais on voudrait en savoir plus. Un seul contrat, en date du 18 juillet 1775, dressé pour le futur mariage de François Lafosse et Françoise

Leriche, tous deux de Mesnil-Imbert, fait état de:

- 6 assiettes
- 2 plats
- 18 cuillers
- 1 écuelle à bouillon
- 1 pot

le tout d'étain commun.

De même, on souhaiterait être mieux renseigné sur les bijoux, bagues, et habits que la femme pourra remporter en cas de décès de son mari. Un contrat plus ancien, du 29 avril 1712, nous apporte quelques renseignements. Catherine Deschamps, de la paroisse de Notre dame du Pin, apporte deux justaucorps, un de drap et l'autre d'étamine, deux juppes, une de serge de Londe blanche l'autre de serge d'aumale noire et autres habits à son usage, deux grands tabliers, une douzaine de chemises, une douzaine de mouchoirs, une douzaine de coiffes, son rouet à filer, une vache... Ou encore, remonter au XVII^e siècle, en 1653, dans un contrat transcrit par Ch Vasseur concernant Jacques de Franqueville et damoiselle François Le Michault qui reçoit en dot l'herbage de Michault contenant 3 acres situé à Glos près de la vallée, sur la Rivière, tenue de la baronnie de Glos et de la sieurie du Coq, plus 4500 livres, plus les meubles suivants

- Une robe de moire
- une juppe de satin avec passements d'or
- une juppe à fleurs à mettre dessous
- un autre habit complet avec passements d'or
- deux mouchoirs de passement de Flandres
- Deux fils de perles
- Une croix de diamant
- Un Saint-esprit de diamant
- une montre en or
- une tapisserie de Rouen

IV - Autres clauses

Il arrive que les futurs époux déclarent qu'ils vivront chez leurs parents. Jacques Lepelletier, qui est manouvrier, et Françoise Raistre déclarent qu'ils demeureront chez le dit Lepelletier père. Mais en cas qu'ils ne puissent vivre et compatir ensemble, ledit Lepelletier, père, consent que lesdits époux jouissent d'une aistre de maison à usage de four, d'un jardin potager, de 3 acres de terre de labour.

De même Jean Delanney et Catherine Le Court demeureront chez le dit Delanney père, ainsi que les enfants qui pourront naître du dit mariage et en cas qu'ils ne puissent vivre et compatir ensemble ils remporteront tous les meubles portés au présent contrat. Led Delanney père consent que les futurs jouissent en tous fruits et revenus pendant son vivant de deux aistres de maison, d'un jardin potager et à chenivière, le tout situé sur la paroisse de Mesnil-Imbert, avec en outre un demi acre de terre en herbe et plant à prendre proche de la maison.

Epouser une veuve, et à l'époque il n'est guère concevable qu'une femme puisse rester seule, peut être une bonne affaire, comme le montre le contrat suivant:

Traité de mariage

**Jean Toussaint Du Nos, manoeuvrier, fils de Jean et de Madeleine Rivière
de la par de Saint Germain des Moutiers
et Jeanne Françoise Thérèse Lepelletier, veuve et héritière de Jean Gots), fille de
Jean et Hélène Defort
de la par de Montreuil**

Mardi 9 juin 1778 en la par. de Montreuil en la ferme du sieur Le Demoisel

Lad future a promis de donner et livrer aud futur la veille des épousailles les meubles qui suivent, premièrement

- Un lit composé d'une couette, un traversin, 2 petits oreillers, de plume d'oie
 - Une couverture de laine
 - Un tour de lit de damas de Caux
 - Une paire d'armoire de chesne fermant à clef
 - ses habits et linge, ses bagues et bijoux
- ... Elle accorde après le décès de son premier mari suivant son contrat de mariage passé devant le notaire le 12 janvier 1774... plus lad future s'oblige donner et livrer au futur la veille des épousailles

- Une marmite avec son couvercle
 - Une poêle à frire
 - Une pelle à feu
 - Un garde cendre
 - Un flambeau de cuivre
 - 30 livres d'étain commun oeuvré employé en vaisselle
 - 4 fourchettes de fer
 - une may à pestry avec son couvercle
 - Un billot de bois
 - Un seau de bois rrelié par des cercles de fer
 - 6 chaises empaillées
 - 2 chopines de grès
 - 2 carafes et 3 verres
 - Un chaudière d'airain
 - Un panier à volailles avec son filet
 - 10 planches de bois de chesne
 - Un verrier
 - Un coffre
 - Un panier à main
 - Une bouteille de verre
 - Un barrique
 - Un cordeau à étendre le linge
 - Une bancelle à 4 pieds
 - 2 futs de tonneau vides
 - Un collier à cheval, une selle de limon, un charty avec son essieu et ses roues
 - Une cage à volailles
 - Une mauvaise pippe
 - une auge à porc
-
- Une brouette
 - Une hache
 - Une longue chaîne de fer
 - Un baccus avec ses chaînes de fer
 - Deux courroies à boeufs
 - Deux échelles
 - Un billot
 - Un morceau de cuir blanc
 - Un marteau a moullin
 - Une hache à main
 - Trois petits barils de différentes grandeur
 - Une bouteille à huile
 - Un pot de terre
 - Une grande scie de travers
 - Une dalle à quatre pieds

- Cinq chemises à usage d'homme
- Un bisac de toile
- Un chapeau à usage d'homme
- Un mouchoir de col prune
- Une culotte de drap de façon en brun
- Une veste noire aussi de drap de façon
- Une autre veste aussi de drap brun
- Un habit de drap roux
- Un couteau à ressort
- Un rasoir avec son étui
- Une pierre et un frottoir à rasoir
- Une tabatière de buis
- Une paire de gants

Plus la dite futre s'oblige à payer et livrer aud futur la veille des épousailles savoir en argent la somme de six cents livres et en meuble

- Une courtepointe de siamoise garnie doublée et piquée
- 4 draps de lit de sept aulnes les deux
- 6 taies doreiller
- 4 nappes de chacune cinq quart
- 8 serviettes de doubleoeuvre
- 1 autre marmite avec son couvercle
- Une paire de pinces
- Une paire de soufflet
- Un gril.
- Une lanterne
- Une crémaillère
- Un chandelier de cuivre
- Une table avec sa litre
- Une tasse à bouillon en étain
- Un couvercle à plat de fer blanc
- Une bouteille à huile

- 36 livres de chanvre
- 20 aulnes de toile commune
- 10 boisseaux de bled
- 5 boisseaux d'orge
- 2 razière d'avoine
- Une charrue avec son ferret et ses rouelles
- Une horloge de bois
- Un dressoir de bois
- Une poche de toile
- Un petit ber à enfants
- 2 petits oreillers
- Une petite couverture de laine à enfant
- 2 brocs dont 1 grand et un petit

600 livres d'argent qui proviennent de rentes et parties de meubles morts et vifs qu'elle a disposé après le décès de son premier mari

Spécifiés que tous lesquels meubles et argent ci-dessus spécifiés seront livrés et payés la veille des épousailles sans qu'il soit besoin d'autres quittances ni enregistrement.

La dot et le don mobile dépendent donc de l'aisance et de la générosité des familles concernées. Voici pour conclure un résumé du traité de mariage dans lequel les biens apportés par la future mariée paraissent de peu d'importance comparés à la dot de notre veuve, décrite dans le contrat précédent.

Traité de mariage

**Denis Le Bourgeois, fils de François et d'Anne Vallée
de la par. d'Ecots**

**Marie Anne Le Chap, fille de François et de feu Anne Dudonnée,
par. Montviette**

Mardy 30 mai 1775 à Ecots

Sur la succession le père et les frères ...promettent payer solidairement la somme de 130 livres à recevoir de la veuve Jean Foucault de la paroisse de Montviette 22 livres 15 sols par an commençant jour de Noël prochain jusqu'à la fin du paiement.

La dite future a livré ce jourd'hui matin comme étant le jour de leurs épousailles:

- 1 lit garni
- 4 draps
- 2 nappes
- , 1 douzaine d'assiettes de faïence
- ses habits et linges
- Un coffre fermant à clef

lesquels meubles ladite future a gagné et amassé par ses bons soins, services et ménages chez son père...

Commandements de la Jeune Epousée

Lune de miel prolongeras
Si tu peux indéfiniment.
A ton époux prodigueras
Soins dévoués, intelligents,
Toujours fidèle lui seras,
Si tu veux qu'il en fasse autant.
Coquette toujours resteras,

Propre, ordonnée également.
D'être économe tâcheras
Sans être avare cependant.
A tes défauts renonceras
Et c'est à ce prix seulement
Que le bonheur tu trouveras
Dans ton ménage évidemment.

A. G.



PHOTOGRAPHIE A. BERGNET & C^{ie}, NANCY

Cérémonies des mariages

dans la partie occidentale du département de l'Orne.

Au début du XIX^e siècle, Louis Du Bois, fonctionnaire, il fut sous-préfet dans le département de l'Orne, historien auteur d'une histoire de Lisieux, poète qui a peut-être composé le dernier couplet de notre chant national "La Marseillaise", publie un texte sur les cérémonies de mariages dans le département de l'Orne. Le texte est long, dans le style ampoulé du moment, sans doute partial, la vision des moeurs, des us et coutumes, de L. Du Bois semble bien pessimiste et, souvent, méprisante. Néanmoins, ce récit présente l'intérêt de nous retracer quelques unes des traditions populaires du début du XIX^e siècle.

C'est ordinairement une veuve vieille et pauvre qui se charge de faire les propositions de mariage. Cette "entremetteuse" négocie, avec plus ou moins d'intelligence et de bonne foi, les mariages de sa commune. Elle va trouver un jeune homme ou une jeune fille; elle fait valoir toutes les bonnes raisons qu'elle peut trouver, le rapport des caractères, la bonne conduite réelle ou supposée, l'avantage de la fortune, la conformité de l'âge... Si les choses conviennent, la bonne vieille procure aux jeunes gens un tête-à-tête décent chez un de leurs parents. Le jeune homme paie à boire, l'entrevue a lieu. Si elle paraît de bon augure, on invite le père, la mère, ou les proches, à se trouver à l'auberge, parce que le demandant ne peut pas se permettre d'aller chez la jeune fille avant d'avoir obtenu l'insigne faveur qu'on appelle l'Entrée de la Maison.

Alors on traite réellement le chapitre mariage, comme on fait le marché d'un boeuf ou d'un meuble. On vante les mérites du jeune homme: il travaille bien et n'est point ivrogne et ceux de la jeune fille: elle est laborieuse et "n'endure point trop patiemment les propos et les goguettes des endormeurs de filles"; elle a beaucoup de conduite, elle n'est point trop laide, elle n'est ni raisonneuse, ni babillarde, ni dépensière, elle n'aime pas, grâce à Dieu à prêter l'oreille aux galants; en un mot comme en cent, c'est une fille en or, et, pour terminer l'apologie par une démonstration probante, les parents arment d'une bêche la jeune fille. Il faut la voir alors travailler au jardinage et tâcher de prouver son activité et sa force.

Du jour qu'une fille a été demandée en mariage ou bien a l'espoir d'être recherchée, ce n'est plus du tout la même personne: la babillarde devient circonspect, la paresseuse se trouve active et empressée, elle est forte, sobre, modeste, laborieuse, elle se rengorge, elle fait la belle, elle pince les lèvres, elle baisse les yeux, elle enchaîne sa langue, elle adoucit sa voix, elle devient même, s'il le faut, engageante, officieuse, enjouée. C'est alors que brillent les plus beaux atours, que la figure et les mains sont soigneusement dégrassées. De la veille d'une demande en mariage au lendemain de cette intéressante mission, il ne s'est écoulé que quelques heures; eh bien ! ce peu de temps suffit pour opérer de grandes métamorphoses: tant est naturel le désir qui porte un sexe vers l'autre; tant est grande l'envie de secouer le joug de la puissance paternelle.

Enfin, après de longs débats, ordinairement l'affaire est terminée à la satisfaction réciproque des jeunes gens. L'accord verbal de s'épouser se nomme les Bonnes-Paroles. On fixe le jour du contrat et celui de la bénédiction nuptiale à l'église. Dans plusieurs cantons, on appelle se faire enregistrer, passer l'acte de mariage devant l'officier civil; on ne regarde comme mariage que la bénédiction nuptiale. Etrange erreur, qui, comme toutes les erreurs, peut avoir des suites funestes ! Il y a des mariés qui, après l'Enregistrement, retardent le mariage de plusieurs mois; qui, dans cet intervalle cessent de se plaire, et s'exposent, en cas d'un nouveau mariage sans séparation préalable, au cas pendable de la polygamie, qui n'a pas cessé d'être un crime punissable par les fers.

La veille du mariage à l'église, les parents de la future (ce sont les hommes) viennent avec une charrette chercher son trousseau. Le harnais est tout décoré; les chevaux et les boeufs sont ornés de rubans et marchent gravement: un violon annonce leur arrivée. Au moment du départ du trousseau, le ménétrier estropie l'air d'une contredanse, et les assistants se mettent à gigoter de leur mieux. Après cette cérémonie réjouissante, le cortège se met en marche, précédé du violon, qui ne cesse de *sonner* (c'est là l'expression), devancer par une soeur ou une parente, ou simplement par la couturière de la future. Cette fille accompagne donc, à pied, le trousseau de son amie. Elle s'est munie de quelques paquets d'épingles qu'elle distribue, une à une, aux curieux qui se présentent devant elle. Les épingles sont offertes de bonne grâce; et, à moins d'être tout à fait incivil, on ne peut les refuser. On assure même qu'elles portent chance aux jeunes filles qui les reçoivent, et qu'elles leur font trouver un mari dans un bref délai. Et Dieu sait si l'on fait queue pour obtenir une épingle de si bon augure ! Ceux et celles qui reçoivent les épingles embrassent

toujours celle qui les offre, soit la veille du mariage, soit le jour même de cette fête jour auquel elles sont présentées par la nouvelle mariée en personne. Dans quelques cantons, la nouvelle mariée va offrir elle même un millier d'épingles, décorées de rubans, aux personnes qu'elle considère, et qui doivent en revanche lui faire don d'une belle quenouillée.

Le jour de la noce est enfin arrivé. Il paraît enfin, ce jour qui doit récompenser la bonne conduite, qui doit à jamais sans doute unir les cœurs faits pour s'aimer. Les filles de la maison, lorsqu'il y en a, ou ses parentes, ou même des amies, habillent la nouvelle mariée avec ses plus beaux atours. On attache derrière son bonnet une petite couronne. Les veuves qui convolent n'ont plus évidemment de virginité, et par conséquent pas de couronne. Le jeune époux arrive aussitôt que la décence lui permet de se présenter. Il accourt, accompagné de ses parents, revêtu de ses habits les plus éclatants, et portant au côté les fleurs de la saison.

Les coups de fusil se font entendre, le ménétrier se surpasse, la gaieté brille sur tous les fronts des assistants, et le cortège se met en marche pour l'église du lieu. Montées sur des chevaux, quand la fortune le permet, les parentes de la jeune fille défilent deux à deux; elle monte en croupe derrière un de ses parents, et tout le monde arrive ensemble à l'église. Les époux descendent de cheval, et le cortège se range à la porte du temple rustique pour laisser entrer la nouvelle mariée, qui s'avance appuyée sur la main gauche de celui qui l'accompagne depuis la maison paternelle. Lorsque le prêtre est arrivé, le jeune homme va chercher sa fiancée. Les deux époux se placent au milieu de l'église, sous un crucifix qui est ordinairement attaché à la voûte. C'est là que le prêtre donne la bénédiction nuptiale; de là les époux suivent le prêtre au maître-autel, où il leur récite l'évangile. On remet un cierge à chacun des époux; deux personnes tiennent une nappe blanche étendue derrière eux en forme de tapisserie. Alors l'époux présente la main gauche à son épouse; il la conduit à l'autel de la Vierge, sur lequel ils déposent leurs cierges et récitent quelques prières à voix basse. Ensuite le parent, qui avait accompagné la nouvelle mariée, la conduit hors de l'église. De là on va déjeuner gaiement.

Le dîner vient. La délicate chère !

Le dîner est un fort grand repas composé en majeure partie des présents des convives, qui sont fort poliment reçus à mesure qu'ils arrivent. Un cuisinier en grand costume est là, coiffé d'un bonnet de coton d'étiquette, en veste de cérémonie, couvert d'une serviette ou d'un torchon en place de tablier de cuisine.

On tend devant la porte ce qu'on appelle des Barricades: ce sont des rubans auxquels on attache des fleurs, des chapelets, des petites couronnes, et qui semblent défendre l'entrée de la maison à la nouvelle mariée, mais qui réellement ne sont qu'une attention délicate. Elle franchit ces obstacles, distribue libéralement les épingles qui attachaient les barrières de rubans et de colifichets qui y étaient joints, et parvient triomphante au logis de son mari. Ces barricades et cette petite scène offrent l'allégorie du bonheur d'une épouse qui, malgré les embûches de l'envie, est parvenue au terme de ses désirs en obtenant un époux.

Le nouveau marié va au-devant de sa femme triomphante, la reçoit et l'embrasse. Il embrasse également les nouvelles parentes qu'il vient d'acquérir. Le cuisinier remet à l'épouse trois pains qu'elle distribue aux pauvres qui, pendant le repas, reçoivent encore des potages. La cérémonie des noces est pour eux un acte solennel d'une bienfaisance touchante. Deux cents pauvres quelquefois assistent à la noce et y sont copieusement nourris. Il semble que tout, dans ce jour de fête, doit participer à l'allégresse des convives et des époux: en effet, la félicité qu'on partage en devient et plus pure et plus douce.

Le mari se rend à la cuisine. Ce jour est pour lui un jour de corvée par laquelle il faut bien qu'il mérite son bonheur: il doit servir tous les convives et partager avec le cuisinier les fatigues de la cérémonie.

Trois tables sont dressées, couvertes de linges blanc. Rapprochées par leurs extrémités, elles forment le fer à cheval. Là sont entassés, pour ainsi dire, les bouillis, les fricassées, les ragoûts et les rôtis, le boeuf nourrissant, le mouton aux sucs échauffants, le porc savoureux et surchargé d'un lard épais, le gâteau brûlant de sel et de poivre, les oiseaux de basse-cour assez mal assaisonnés quand ils ne sont pas rôtis, peu de légumes, mais des viandes en quantité, du beurre salé, des pains de seigle, de blé ou de sarrasin, du poiré acidulé, du cidre médiocre, du vin blanc et capiteux, et de l'eau-de-vie, l'ardente eau-de-vie au goût d'empyreume. Tel est le menu d'un repas de noces chez les villageois opulents. Au centre du fer à cheval, est placée, comme un trône, la chaise destinée à la nouvelle épouse: cette chaise est couverte de linge blanc et ornée de trois bouquets de fleurs; un drap blanc forme une tapisserie derrière ce modeste trône et si souvent lorgné d'un oeil d'envie par les jeunes filles de l'assemblée.

Les plus illustres convives sont placés près de la mariée.

Lorsque le dîner est fini, on se met à danser sans mesure et sans fin. Puis le cuisinier et le joueur de violon conduisent Madame la Mariée chez ses nouveaux voisins, afin qu'elle leur fasse sa visite et leur présente des épingles. A son retour, on place deux chaises l'une après l'autre et on y fait asseoir les époux. On danse autour d'eux, puis chaque convive leur fait présent de sa quenouillée. Cette quenouillée n'est autre chose que le don d'une quenouille, ou bien de lin, de chanvre, de toile, de vin, d'argent même, de vaisselle d'étain et d'autres objets plus ou moins chers, suivant la générosité ou la fortune des convives. Chacun danse, en tenant à la main son présent, ce qui offre un spectacle assez divertissant. Cet usage de porter des dons aux nouveaux mariés existe aussi en Angleterre, dans le Pays de Galles.

Les parents du marié portent en pompe et promènent solennellement la jeune épouse dans la chaise où elle est assise. Le violon ne cesse de faire merveille; les assistants chantent la vieille chanson qui commence par ces vers:

Sur le pont d'Avignon

J'ai vu chanter la belle, etc.

Joignez à cet interminable brouhaha le bruit et l'odeur des coups de pistolet qu'on tire presque continuellement dans l'appartement et dans la cour.

Après le dîner, les Momons se présentent: ce sont des farceurs déguisés, avec des masques fort grotesques. Montés sur des chevaux de bois qu'ils appellent des Bidoches qu'ils font caracoler, pour faire rire l'assemblée. Les Follets, autre espèce de farceurs, les accompagnent vêtus en bergers du bel air, et décorés de rubans.

Sur les cinq heures du soir, on se remet à table; on mange, on danse; on mange encore, puis on danse de nouveau. C'est le cuisinier qui danse la première contredanse avec la mariée; le mari danse la seconde, puis il confie sa femme aux autres danseurs qui se disputent l'honneur de faire danser Madame la Mariée. Vers huit à neuf heures du soir, les Réveilleurs arrivent: ce sont les jeunes garçons du voisinage. On ferme alors les portes, et on se met à détonner à qui mieux mieux, et le plus haut que l'on peut, la fameuse chanson qui revient si souvent:

Sur le pont d'Avignon, etc.

Les Réveilleurs sont amplement régalez de cidre et de poiré. Quant aux aliments solides, il n'y faut pas songer; un Réveilleur est trop bien appris pour se permettre de manger à cette cérémonie. L'usage lui prescrit de boire seulement et, Dieu sait quel déshonneur il mériterait, et, qui pis est, quelques coups de bâton lui

seraient distribués sur l'omoplate, s'il enfreignait la législation toute-puissante des usages du pays. A dix heures du soir, le cinquième ou sixième acte du repas commence. C'est alors qu'on sert le mouton rôti et qu'on danse; après minuit, viennent les oies rôties et savoureuses, la brûlante eau-de-vie et puis la danse encore, car si l'on mange pour avoir la force de danser, on danse afin de recouvrer assez d'appétit pour manger.

Le jour arrive, et à neuf heures du matin, on sert le déjeuner composé de beurre et de fromage. Puis, enfin, la bande gorgée d'aliments, exténuée de fatigue, accablée de sommeil, et toute en proie aux fumées des boissons, se sépare avec peine et se disperse à regret.

Voici le tour du mari. Il redevient le maître de la maison. Le premier usage qu'il fait de son pouvoir reconquis est pour prier de passer la journée chez lui ceux qui lui plaisent davantage; et le soir, sur le minuit, les époux sont livrés à eux-mêmes.

Souvent, dès le premier soir des noces, lorsqu'on présume que les nouveaux mariés pourraient se retirer de la société pour aller au lit nuptial, quelques malins dérobent l'épouse que le mari cherche en vain, qu'il ne retrouve qu'avec beaucoup de peine et après de longues recherches. Souvent aussi, de son propre mouvement, Madame la Mariée se cache pour défendre sa virginité menacée et pour donner de sa pudeur une opinion avantageuse.

Plusieurs nouvelles mariées portent, comme nous l'avons dit, sur le fond de leur coiffure un ornement composé d'un petit miroir entouré de fil d'argent tressé, de rubans et de paillettes. Ce colifichet, qu'on nomme une couronne, est un emblème virginal dont les jeunes filles ont un soin empressé de se parer pour fermer la bouche aux mauvais plaisants, prouver qu'elles ont été sages, et qu'elles sont à l'abri des soupçons et des quolibets.

N'oublions pas de dire que les mariés qui se piquent de dévotion et de savoir-vivre, ne se croient véritablement époux que la troisième nuit après le mariage, et qu'ils craindraient de commettre un énorme péché s'ils habitaient ensemble avant cette époque.

On se réunit encore le dimanche qui suit la noce, pour danser de nouveau en l'honneur des époux. Cela s'appelle Fouetter le chat.

Après ce dernier gala, les époux sont vraiment maîtres chez eux. Le bonheur domestique, enfant du calme et du contentement, succède à ces bruyantes cohues qu'on est convenu d'appeler des fêtes, et la mariée n'a plus qu'à endurer patiemment quelques mauvaises plaisanteries sans sel comme sans ménagement, qui font rougir sa pudeur, et auxquelles elle répond quelquefois en baissant les yeux, plus souvent par des propos assez énergiques qui prouvent que la sphère de ses connaissances et de sa hardiesse s'est passablement étendue.

Les époux se querellent ensuite; on se cogne pour passer le temps et pour convaincre, puis on se racommode. Le mari devient souvent ivrogne et brutal. La pauvre épouse est surchargée d'enfants et de misère. Et, pour comble des malheurs qui rappellent trop souvent les démêlés du Sganarelle de Molière, leur grossièreté ne connaît pas les charmes naïfs du baiser, ni ces expressions délicates que trouve la tendresse.

Louis Du Bois



À travers la Normandie
Types et Coutumes anciens. - Une Noce en Pays d'Auge. -

N° 935. - Collection P. Bunel, photographe-éditeur, à Vimoutiers (Orne) - Reproduction interdite

Le violoneux et le colporteur

d'après un témoignage de 1913

Elevé aux champs, j'y suis retourné souvent, trouvant chaque fois au milieu de mes chers villageois des sujets d'études passionnants. Mêlé à eux, je partageais leur vie, leurs travaux, leurs joies, j'étais de toutes leurs fêtes. C'est ainsi que j'eus le plaisir d'assister à plusieurs mariages et de faire la connaissance d'un personnage important (inconnu à la ville), maître de cérémonie, grand chef du protocole: le violoneux.

Le moderne ménestrel ne va plus de château en château jouer de la viole et chanter ses oeuvres pour rompre la monotonie et égayer la solitude des demeures féodales. Hélas ! les privilégiés de la fortune préfèrent maintenant l'hôtel au castel, l'Opéra à tous les ménétriers de village, et ceux-ci n'ont plus d'autres clients que les paysans.

Le violoneux est de toutes les fêtes de famille, de tous les bals, de toutes les réjouissances publiques. Le soir, il fait sauter les jeunes gens, en été sur l'herbe, en hiver dans une grange... et le jour de l'Assemblée, il monte une tente et organise avec quelques confrères un orchestre fort goûté que paysans et paysannes ne changeraient pas pour celui de l'Opéra.

Mais c'est surtout aux mariages que le violoneux joue un rôle important.

Que le cortège se rende à la mairie ou à l'église, regagne la salle du festin ou parte en promenade, notre homme ouvre la marche. La tête penchée sur son instrument dont la volute est ornée d'un flot multicolore de rubans longs et étroits, il chante à tue-tête un air populaire et s'accompagne lui-même en donnant de grands coups d'archet pour dominer le bruit que font les invités; car si, quelques-uns répètent en chœur, beaucoup rient et plaisantent à haute voix.

Lorsque le mariage est célébré, il joue invariablement cette rengaine:

Tu l'as voulu n'te plains pas,
Tire té, tire té d'là;
Tu l'as voulu n'te plains pas,
Tire té d'là comme tu pourras !

Et il va bon train, car il est fatigué, son rôle est pénible, il a hâte d'arriver pour se reposer et prendre des forces.

Le repas, dans certaines régions, dure quelques heures et recommence après une petite promenade; dans d'autres, il est plus long - douze à quinze heures d'horloge. - Mais on ne peut manger et boire pendant tout ce temps, chacun y va de son couplet.

Car usaige est en Normandie
Que qui hébergiez est qu'il die
Fable ou chanson à son oste.

Les malins qui veulent se mesurer avec le violoneux trouvent leur maître. Sa fonction l'oblige à avoir un répertoire nombreux qu'il peut encore enrichir à chacune des noces où on l'appelle. Il agrmente ses monologues, chansonnettes et romances de mômeries comiques ou de gestes pathétiques qui amusent beaucoup l'auditoire. Gai et spirituel, il a toujours le mot pour rire: c'est le boute-en-train qui met tout le monde en verve.

Quand le temps exigé par le code local des convenances est écoulé, un compère de service pour la chanson de la mariée (1) apporte au premier violoneux son concours pour le bal.

Installés tous deux sur une cuve renversée, ils font suivre avec un entrain endiablé les valse aux polkas et aux quadrilles. Quand l'un se sent las, il laisse son compagnon jouer seul...

Mais les plus intrépides danseurs à bout de forces et d'haleine avant que les deux ménestriers se déclarent épuisés.

Le jour suivant, les festins et les danses recommencent.

Quand le mariage a soulevé la réprobation générale et donné lieu à un charivari, le mari doit, le dimanche suivant, faire les frais d'un bal pour la jeunesse du pays; on a encore recours à notre homme.

Le métier, on le voit, est assez pénible. Après chacune de ces fêtes, le violoneux rentre chez lui bien fatigué; il lui faut du repos. De plus la clientèle est bien irrégulière, bien capricieuse. Pour ces motifs, l'exercice d'une profession suivie est impossible au ménétrier de village, mais il peut, à l'instar d'un de ses confrères de Candes (Indre-et-Loire), libellé ainsi son enseigne:

Rempailleur de chaises et Musicien

Souvent, dans cette dualité, le musicien gagne plus que le rempailleur de chaises: l'artiste fait payer cher ses talents musicaux.

Aussi ce métier lucratif se transmet de père en fils. Le tambourinaire d'Alphonse Daudet avait trouvé sa vocation en entendant le chant du rossignol, le ménétrier de nos campagnes normandes joue du violon par atavisme:

De son lait Euterpe l'allaita

Tout enfant, il a appris, en les entendant jouer, les danses les plus demandées. Il n'a aucune notion des *noires* et des *blanches*, il ignore l'existence des dièzes et des bémols, mais il a un sens musical très vif. Parfois, tel Mozart, il répète sur son instruments un morceau qu'il n'a entendu qu'une seule fois.

Outre les dispositions naturelles pour la musique, un violoneux doit avoir l'esprit jovial, il doit être amusant en société car on compte sur lui pour dérider les plus graves et donner de l'entrain à la fête.

S'il satisfait à toutes ces conditions, sa réputation s'étendra rapidement, on viendra le chercher de partout. Bientôt, il gagnera assez et sera suffisamment occupé pour pouvoir rayer de son enseigne "Rempailleur de chaises".

Le violoneux est installé à poste fixe dans sa localité et il ne faut pas le confondre avec les chanteurs ambulants qui, accompagnés par un orgue de barbarie, un violon ou un accordéon, donnent des concerts dans les bourgs les jours de marché

et dans les villes en tout temps. Ces "artistes" ne "travaillent" pas uniquement à la campagne et ne peuvent figurer dans le cadre de cette étude. Ils rappellent par leurs goûts nomades, le ménestrel d'antan et un personnage populaire aux champs: le colporteur.

Vous avez dû parfois le rencontrer à la campagne, ce pauvre diable à la figure osseuse, à la barbe longue, au teint basané... Son chapeau à grands rebords est d'une couleur indéfinissable. Sa vareuse est déjà passée par toutes les nuances. Suivant la saison, il est couvert de boue ou de poussière, il a un bâton, une balle et souvent un chien. A dire vrai, il a mauvais air; aussi, il s'approche avec précautions, presque timidement des fermes; c'est que parfois on l'accueille mal, on lâche sur lui les chiens. Il est comme le lépreux d'autrefois une sorte de paria. Lamartine nous a conté la fin d'un de ces malheureux:

Le pauvre colporteur est mort la nuit dernière
Nul ne voulait donner des planches pour sa bière.

Souvent aussi, soit aménité, soit crainte - Il passe pour être un brin sorcier - on le laisse entrer. Notre homme fait alors le détail de sa boutique: épingles, aiguilles, fil, laine, boutons, papiers à lettres etc... même des lunettes... oh ! quelles lunettes ! il les achète un franc la douzaine et les revend cinquante centimes pièce !

Si le colporteur est une vieille connaissance, on a pour lui des égards: on le fait asseoir au bout de la table à la place du mendiant et du taupier. Il y boit un coup et "casse la croûte". Souvent, en effet, il est un honnête commerçant qui parcourt une ou deux provinces et passe à époques fixes dans les mêmes villages, il y connaît tout le monde, on est content de le revoir, on lui conte les événements récents et - quiconque a beaucoup vu, peut avoir beaucoup retenu - il a toujours quelque histoire à raconter, quelque mot pour rire? C'est un gai compère... Et puis il connaît une foule de remèdes pour les gens et les bêtes.

Mais que ce modeste marchand est infime en comparaison de ses devanciers ! Leur boutique était souvent plus qu'une balle: une voiture attelée d'un âne; ils vendaient non seulement des articles de mercerie, mais encore des gravures pieuses: *Joseph, la Vierge, l'Enfant Jésus*, les saints les plus populaires du Paradis; des images d'Epinal: *l'Enfant prodigue, le Juif Errant, Ste Geneviève de Brabant, Henriette et Damon, Monsieur et Madame Denis*; des livres, et quelle variété: *les Quatre fils Aymon, le Dragon rouge, le Grand et le Petit Albert, le Parfait Bouvier, l'Histoire*

nouvelle et divertissante du Bonhomme Misère, Victor ou l'Enfant de la Forêt, l'Almanach de Nostradamus, le Secrétaire des amoureux etc...

En ce temps-là, la campagne vivait de sa vie propre. Les seuls achats à l'extérieur avaient pour intermédiaire les colporteurs. Mais notre siècle de vapeur et d'électricité, les routes, les tramways, les chemins de fer, ont diminué les distances. Chaque semaine, le paysan va vendre ses récoltes et ses produits au marché. Là sont étalées des marchandises de toutes sortes, beaucoup plus fraîches et plus tentantes que celles des colporteurs; les boutiques de la ville sont luxueuses et bien approvisionnées; enfin, à chaque saison, les grands magasins de la Capitale envoient leurs catalogues illustrés; à la campagne, on est tout fier de pouvoir dire: "J'faisons v'ni d'Paris".

Il faut ajouter aussi que le paysan, souvent si crédule, se montre très méfiant quand il a été trompé une fois, et la corporation des colporteurs a bien démérité.

On se souviens encore des années qui précédèrent la guerre avec la Prusse. Les campagnes étaient alors absolument infestées de colporteurs. C'étaient des officiers prussiens; sous couleur de vendre de la toile, des vêtements confectionnés, de la mercerie, ils venaient étudier le terrain, se renseigner sur les ressources du pays en numéraire, bétail, fourrage, avoine et, lors de l'invasion, on reconnut formellement ces pseudo-colporteurs sous l'uniforme allemand. C'est sur leurs indications que telle commune était frappée d'une contribution de guerre en argent ou en nature plus ou moins lourde suivant les renseignements pris quelques mois auparavant.

Aussi le métier est bien tombé; on a appris à se passer de l'utile auxiliaire d'autrefois. La mercerie, la papeterie, la librairie, ai-je dit, sont achetés à la ville. Quant aux renseignements médicaux et vétérinaires n'a-t-on pas encore, aujourd'hui comme autrefois, les rebouteux et les guérisseurs ... !

Xavier ROUSSEAU

1913



(1) Ceux des amis qui ne peuvent assister au mariage sont invités pour le dessert et le bal. Avant de faire leur entrée, ils commencent la chanson de la mariée:

"De l'île de Bourbon
Madame la mariée
Nous venons sans façon
Chanter votre hyménée".

La nouvelle épouse se lève et répond:

"Messieurs, je ne connais
Ni vos chants, ni vous-mêmes.
Passez votre chemin,
Je vous en prie moi-même".

Ce n'est qu'après un dialogue rimé assez long que les chanteurs précédés du violoneux entrent et se joignent aux invités.

Chansons de nocces

Lors des mariages, violoneux et invités amusaient l'assemblée de chansons, parfois un peu lestes, ayant pour thème le mariage. Nous vous en présentons quelques unes recueillies lors de stages. Si vous en connaissez, nous souhaiterions que vous nous les communiquiez.

Mon père m'a donné t'un mari

- 1 - Mon père m'a donné t'un mari
Jamais je n'avais tant ri
Tel qui m'la donné j'lai pris
Moi qui voulais rire, jamais je n'avais tant ri
Comm' ça m'fait rire
- 2 - La première nuit qu'avec lui j'couchis
- 3 - Me tournis l'dos puis s'endormis
- 4 - J'pris une épingle et j'l'piquis
- 5 - Pris sa culotte et s'écapi
- 6 - Dans un p'tit coin je l'attrapi
- 7 - Pris ma jarr'tier' et j'l'ram'ni
- 8 - Au pied d'mon lit j'l'é tatchi
- 9 - Vous n'devineriez pas ce que j'li donni
- 10- Du pain, du vinaigre et du persil
- 11- C'était i pet'ché l'faire graissi
- 12- A sa mère j'l'ramni
- 13- Tenez v'la vot' grand étourdi
- 14- Il n'est pas digne d'être mari

L'autre jour j'étais en noce

L'autre jour j'étais en noce
Il m'est v'nu deux amoureux
L'un avait cinquante ans d'âge
L'autre n'en avait qu'vingt deux

Refrain: Sans mentir, j'aimerais mieux
Un jeune fou qu'un vieux sage
Sans mentir j'aimerais mieux
Un jeune amoureux qu'un vieux

L'un avait cinquante ans d'âge
L'autre n'en avait que vingt deux
M'en fut demandé à ma mère
Lequel fallait prendre des deux

Ma mère femme prudente
Me dit qu'il fallait prendre le vieux

Mais moi qui suis complaisante
Je les prendrais bien tous deux

Du vieux j'aurais les écus
Et du jeune les doux jeux

Je f'rais des caresses au jeune
J'enverrais paître le vieux

Mon père me maria au fils d'un avocat

Mon père me maria au fils d'un avocat
La première nuit d'mes noces avec lui je coucha
Ah ! triste affaire, ça ne va guère
Triste affaire, ça ne va pas

La première nuit ...
Il me serra si fort que presque'il m'étouffa

J'appelais ma servante "Marguerite êtes-vous là ?"

Allez dire à ma mère que je suis au trépas

Au trépas de la guerre qui se fait dans les draps

La mère déjà âgée venait à petits pas

Ah ! qu'as-tu donc ma fille, vas, tu n'en mourras pas

Car si j'en étais morte, tu n'en serais pas là

Ni toi, ni ta soeur Jeanne, ni ton frère Nicolas

Et beaucoup d'autres encore que ton papa n'sait pas

Et pis si tu en meurs sur ta tombe on mettra

Marguerite elle est morte, morte en faisant sa

En faisant sa prière au bon père Nicolas.

Mon père m'a mariée

Mon père m'a mariée à ah ah ah ah ah
à un bonhomme vieillâ
à un bonhomme vieillâ (bis)

La première nuit de mes noces
Avec lui je couchâ (bis)

Il me tourna l'épaule
Et puis s'endormit là (ter)

Moi qu'étais encore jeunette
Et qui ne dormais pas (ter)

Je prends ma jupe verte
Et descendit t'en bas (ter)

Là j'y rencontre un drôle
Et qui n'y dormais pas (ter)

J'y fis de bonn's affaires
Et qui n'se disaient pas (ter)

Je remonte à la chambre
Retrouver le bonhomme vieillâ (ter)

D'ouù venez-vous madame
D'ouù venez-vous coum ça (ter)

Je viens de mes affaires
Et qui n'vous regardent pas (ter)

Mon père m'a mariée
A un bonhimme vieillâ (1 seule fois)

Petite chronique judiciaire de l'année 1866

Journal Le Normand

Audience du 20 mars 1866

La première affaire concernait le sieur Blanchon qui, malgré des invitations réitérées, a continué de fumer dans un compartiment de wagon où se trouvaient des dames: une condamnation par défaut à 30 francs d'amende et aux dépens apprendra à ce Monsieur ce qu'il paraît ignorer, la politesse et la convenance. En semblables circonstances, nos préférences seraient pour une justice plus sommaire et plus expéditive.

Audience du 10 avril 1866

Marie, âgée de 55 ans, née à Flers, domestique à Lisieux, a été condamnée à 16 francs d'amende et aux dépens pour avoir fait usage d'un timbre-poste ayant déjà servi.

Audience du 24 avril 1866

Aspasie, 40 ans, demeurant à Thiéville, convaincue d'addition du 1/8ème d'eau dans du lait vendu par elle à Saint-Pierre-sur-Dives a été condamnée à 25 francs d'amende et aux dépens. Le tribunal a maintenu la confiscation et a dit que son jugement serait publié par extrait dans les deux journaux de l'arrondissement et que six affiches le mentionnant seraient placardées à Saint-Pierre-sur-Dives.

Le 12 mars dernier, à Livarot, le sieur Azire Victorien, âgé de 22 ans, cordonnier né à Montviette, demeurant à Saint-Martin-du-mesnil-Oury résistait avec violence et voies de fait au garde-champêtre dans l'exercice de ses fonctions. 16 francs d'amende et dépens le rendront plus calme et à l'obéissance qu'il n'aurait pas dû oublier.

Audience du 8 mai 1866

A la fin de son audience le Tribunal faisant droit à une requête et à la conclusion présentées par l'administration des contributions indirectes a déclaré validée la saisie faite à Livarot par les agents de cette administration de 372 litres d'eau-de-vie, d'un cheval, d'une voiture et de leurs accessoires appartenant à un homme resté inconnu.

Audience du 29 mai 1866

Le sieur Eugène a été condamné à 50 francs d'amende et aux dépens pour chasse à l'aide d'engins et en temps prohibés sur la commune de Montpinçon. Le tribunal a en outre ordonné la confiscation des 12 collets saisis. Le sieur Eugène avait été pris en flagrant délit.

Audience du 17 juin 1866

Une fille L. défailante était prévenue de soustraction de bois et de résistance envers le garde-champêtre de Montviette. Le Tribunal prenant en considération la modicité du vol et les circonstances atténuantes de la cause a condamné, par défaut, la prévenue à 15 jours d'emprisonnement et aux dépens de la procédure.

Henriette N., 51 ans, dentellière née et demeurant à Condé-sur-Ifs, avait à répondre du délit de mendicité avec menaces. Cette femme est un type de guérisseuse **par secret**; elle mendie pour le compte d'autrui et dans le but de guérir son prochain **du mal de saint**. Quel est ce mal ? C'est là le secret de la prévenue; elle a avoué que le saint réside près d'Honfleur et qu'on ne peut aller le consulter qu'avec de l'argent provenant d'une quête.

Crédulité et bêtise sont et seront toujours les antipodes de la foi éclairée et de la raison ! Quand disparaîtront-elles de nos campagnes ?

En attendant cet heureux jours, la veuve Henriette fera 8 jours de prison, paiera les frais du procès et ira ensuite initier les pensionnaires du dépôt de mendicité du Mans à ses médications... qui pour nous simples que nous sommes ont le tort d'être inconnues... et extra-légales. Le Tribunal avait écarté le fait de menaces dans l'acte de mendicité.

Audience du 17 juillet 1866

La fille Ursule, âgée de 17 ans, née à Vendevres, domestique à Saint-Pierre-sur-Dives, accusée d'avoir à Montviette et à Castillon, soustrait divers effets d'habillement, de la toile, de l'argent et une bague, aux préjudices des maîtres qu'elle servait, a été condamnée, vu l'admission de circonstances atténuantes, à 3 mois de prison et aux frais du procès.

Avant le prononcé de son jugement, cette fille a été prise d'une violente crise nerveuses. Il n'a pas dépendu de l'honorable Président que cette triste scène ne fut plus promptement abrégée. Elle a trop duré dans la salle d'audience.

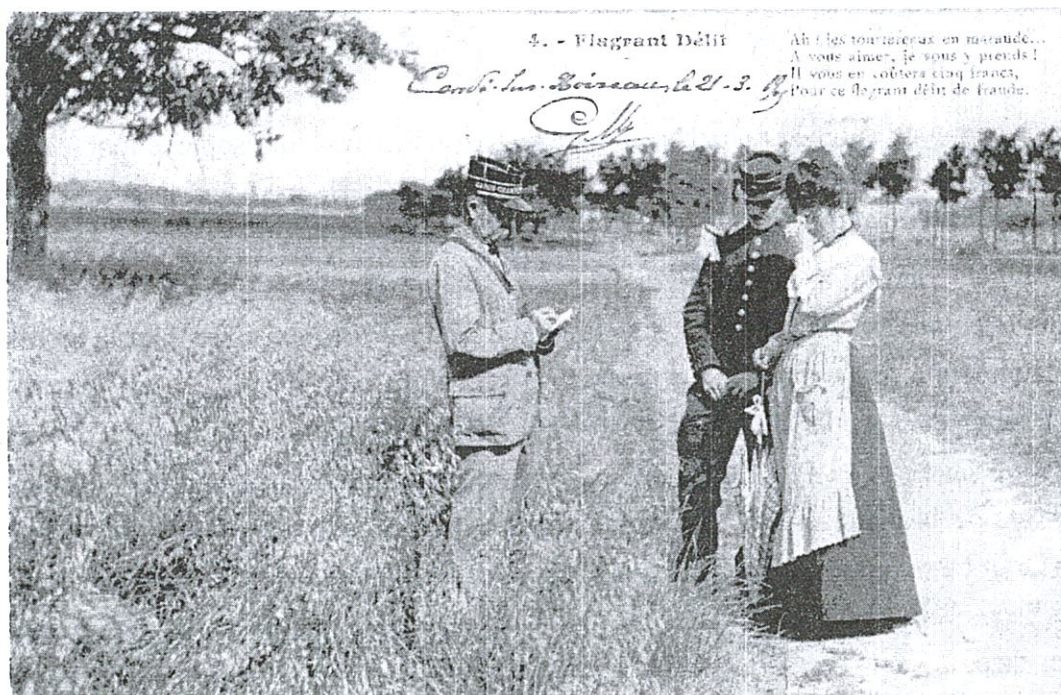
Nous n'aurions rien à dire de ce fâcheux incident si nous n'avions été péniblement impressionné par l'absurde croyance de certaines personnes qui affirmaient que cette fille avait reçu un **sort** et avait été **endiablée** par son maître qu'elle servait.

Il se peut qu'un misérable dans un but caché essaie de prendre une grande influence sur une imagination faible et naïve et y réussisse au point de la troubler, cela est possible; mais qu'un public qu'on dit éclairé croit encore **aux jeteurs de sort** et aux gens qui évoquent le diable, c'est vraiment trop fort de bêtise et de stupidité.

Audience du 28 août 1866

Cette audience longue et chargée commence par une affaire qui soulève tout à la fois le dégoût, la colère et la pitié: deux enfants Paul et Henri, âgés de 8 et 11 ans, demeurant à Castillon, ont soustrait divers objets mobiliers, une montre en argent et des billets à ordre, au préjudice de leur oncle. Ces enfants sont errants et vagabonds dans la commune, ils sont pour ainsi dire abandonnés par leur mère dont la moralité et la conduite sont mauvaises; cette femme qui habite aussi à Castillon est présente à l'audience et vient les réclamer. Une seule question importante se pose au Tribunal, c'est de savoir si Paul et Henri doivent être rendus à celle qui comprend si mal les devoirs de la maternité ou si comme le pense le ministère public, un grand intérêt social et humanitaire n'exige pas que l'Etat se charge de les élever et de les instruire. Les juges l'ont pensé ainsi; ils ont acquitté ces enfants en déclarant qu'ils avaient agi sans discernement et ont décidé qu'ils seraient envoyés dans une maison de correction ou peut-être plutôt dans une de nos colonies agricoles et qu'ils y resteraient jusqu'à leur vingtième année.

Une des tristesses de ce triste débat a été d'entendre comme plaignant et accusateur, l'oncle même de ces malheureux enfants.



TOPONYMIE

D'OUVILLE-LA-BIEN-TOURNÉE

L'étude que nous présentons ici repose sur le dépouillement du Cadastre Napoléon, complété par un certain nombre de documents antérieurs ou postérieurs.

1. Cadre naturel.

1.1. La topographie.

1.1.1. Le relief.

Les appellatifs toponymiques évoquant les **hauteurs** se limitent à *mont* et la *butte*. On les relève principalement (mais pas exclusivement) sur la rive droite de la Dives, modérément accidentée, et dont plusieurs petits sommets dominent la rive gauche, plus plate et marécageuse.

En ce qui concerne le *mont*, certaines attestations sont sans ambiguïté :

les Grands Monts : *les grands monts* 1835 CN [élévation de terrain proche de Coconville].

le Caumont : *le Caumont* 1835 CN, *Le Caumont* 1946 INSEE, *le Caumont* 1979 é/h IGN, *Le Caumont* 1984 PTT [Petite hauteur (52 m) dominant le bourg d'Ouville et la vallée de la Dives]. — **le Petit Caumont** : *le petit Caumont* 1835 CN [désigne une petite pièce de labour contiguë au site de Caumont].

En revanche, le NL *Firmont*, quoique situé dans une zone montueuse, pourrait fort bien représenter un nom de famille FIRMONT. En l'absence de formes anciennes plus parlantes que celle dont nous disposons, il est impossible d'être affirmatif.

la Cour Firmont : *Firmont* 1753/1785 h Cass., *la cour firmont* 1835 CN. — **l'Herbage de Firmont** : *l'herbage de firmont* 1835 CN. — **le Pré de Firmont** : *le pré de firmont* 1835 CN.

On relève l'appellatif *butte* dans deux NL très proches l'un de l'autre :

la Butte : *la Butte* 1835 CN. — **la Butte du Hutrais** : *la butte du hutrais*, *la butte du <Hatrais>* 1835 CN, *La Butte du Hutrais* 1946 INSEE, *Butte du Hutrais* 1977 Id IGN [culmine à 39 m; versant droit de la vallée de la Dives].

Les **dépressions** sont essentiellement signalées par le mot *vallée* :

Non déterminé : **le Pré des Vallées** : *le pré des Vallées* 1835 CN. — Aspect : **les Grandes Vallées** : *les grandes vallées* 1835 CN. — **les Petites Vallées** : *les petites vallées* 1835 CN, *les Petites Vallées* 1977 é IGN. — Nom de propriétaire ou d'exploitant : **la Vallée Beslin** : *la vallée Beslin* 1835 CN, *La Vallée Beslin* 1946 INSEE, *la Vallée Beslin* 1979 é IGN. — **la Vallée Benos** : *la Vallée Benos* 1835 CN. — **la Vallée au Désert** : *la Vallée au Désert* 1835 CN [NF LEDÉSERT].

L'appellatif *valleaux*, attesté une fois, représente un ancien dérivé diminutif de *val*, et désigne ici un terrain incliné :

les Valleaux : *les valleaux* 1835 CN [sur le flanc de la butte du Bois de Cernay].

Les *fossés*, outre leur valeur habituelle, semblent avoir eu ici une fonction de limite entre Ouville et Thiéville.

les Petits Fossés : *les petits fossés* 1835 CN.

¹ Type toponymique bien connu, issu d'un étymon gallo-roman *CALMONTE, représentant la confusion d'un appellatif pré-latin **kalmis*, "hauteur dénudée" et du latin *calvus mons*, littéralement "mont chauve".

La pièce de terre inclinée est également appelée le *pendant* [emploi substantivé du participe présent du verbe *pendre*, au sens de "pencher, être en pente"].

le Pendant : *le pendant* 1835 CN [pièce située sur le flanc du Caumont].

La *picane* [ancien dérivé de *pic* ou de *piquer*, au sens de "tomber, aller à pic"] est une terre en forte pente, généralement laissée en friche [c'est pourquoi nous la retrouverons plus bas, au paragraphe consacré aux lieux incultes].

la Picanière : *la Picanière* 1835 CN [sur le flanc de la butte du Bois de Cernay].

En l'absence d'appellatifs particuliers, les mots *haut* et *bas* indiquent l'altitude relative :

la Pièce de Bas : *la pièce de bas* 1835 CN.

la Cour de Haut : *la cour de haut* 1835 CN.

Les **terrains plats** sont signalés par les mots *plateau* et *platis* (variante graphique *platy*); ce dernier appellatif est un terme particulièrement fréquent en Normandie, où il désigne à l'origine un endroit plat et labouré (souvent près d'un *côtil*), puis une pièce de labour récemment couchée en herbe.

le Plateau : *le plateau* 1835 CN. — **les Plateaux** : *les plateaux* 1835 CN.

le Platis : *le platis* 1835 CN; *le platy*, *Le platy* 1835 CN; *le platy* 1835 CN; *le platy* 1835 CN.

1.1.2. La nature du sol.

On ne relève que très peu de NL de ce type. La présence de pierres est indiquée par le mot *pierre* lui-même (qui peut avoir un sens collectif, ou évoquer un rocher particulier), et l'appellatif toponymique *perrelle*, "terre pierreuse", dont l'usage au pluriel est ici d'origine expressive.

la Pierre : *la pierre* 1835 CN.

les Perelles : *les perelles* 1835 CN; *les perelles* 1835 CN.

La nature sablonneuse du terrain est notée par un dérivé en *-ette* de l'ancien français *sablon*, "sable"; il ne s'agit pas vraiment d'un diminutif, mais plutôt d'une formation toponymique expressive, exprimant pas l'idée de petitesse.

la Sablonnette : *la sablonnette* 1835 CN.

La consistance du sol peut enfin évoquer son humidité relative : ainsi, les adjectifs *mou* et *sec* s'opposent les deux NL suivants.

l'Herbage Mou : *l'herbage Mou* 1835 CN.

l'Herbage Sec : *l'herbage sec* 1835 CN.

1.2. L'hydrographie.

1.2.1. L'eau courante.

L'appellatif *rivière* désigne à la fois le cours d'eau et la terre qui le borde (ce qui représente le sens étymologique du mot, "terres sur la rive"). C'est généralement de ce dernier sens qu'il s'agit lorsque le mot est utilisé au pluriel. Toutes les occurrences de ce terme concernent des terres situées le long de la Dives, en relation avec l'ancien moulin.

l'Herbage de la Rivière : *l'herbage de la rivière* 1835 CN [à la hauteur du petit pont qui enjambe la Dives, à proximité du bourg; contigu à l'îlot qu'enserme le bief de l'ancien moulin d'Ouville]. — **le Pré des Rivières** : *le pré des Rivières* 1835 CN [correspond à l'îlot du moulin]. — **la Pièce des Rivières** : *la pièce des rivières* 1835 CN [à proximité du moulin].

Le terme *fontaine* signale l'emplacement d'une source.

Pièce de la Fontaine : *la pièce de la fontaine* 1835 CN [sur le flanc ouest du Bois de Cernay].

1.2.2. Les pièces d'eau.

Seul est employé le mot *mare* [terme normand emprunté à l'ancien norois *mar*, "mer, lac", féminisé comme beaucoup d'appellatifs toponymiques d'origine scandinave], et son dérivé diminutif *marette*. Notons que *mare* a également eu le sens de "bourbier", et même "marais, étang", par contamination avec le mot *mer*, de mêmes sens en ancien français. Cette dernière valeur conviendrait assez bien au NL *les Marettes*.

la Mare : *la mare*, *la Maré* 1835 CN. — **la Mare Lenfant** : *la Mare l'enfant*, *la mare l'enfant* 1835 CN. — **la Mare Thibault** : *la mare Thibault* 1835 CN.

les Marettes : *les marettes* 1835 CN, *les Marettes* 1977 é/h IGN, *Les Marettes* 1982 PTT [ancienne zone marécageuse sur la rive gauche de la Dives]. — **la Cour des Marettes** : *la cour des Marettes* 1835 CN.

1.2.3. Les zones humides.

Il s'agit ici d'anciennes terres marécageuses situées en bordure de la Dives, dont le cours inférieur est bordé de nombreux appellatifs toponymiques désignant le marais.

On explique généralement les NL *Morière* par un appellatif gallo-roman non attesté *MORARIA, "lieu où poussent les mûres" (cf. ancien normand *more*, *moure*, "mûre"); cependant, la régularité des localisations de ce NL le long de la Dives, en zone marécageuse, incite à le rattacher à l'ancien français *more*, "marais, tourbière, lande", également attesté en moyen français et picard sous les formes *more*, *moure* [gallo-germanique *MōRA, "marais", pluriel en -A (traité comme un féminin) de *MōRU < germanique *mōraz, *mōram, "marais, lande" (cf. ancien anglais *mōr*, "lande, marais" > anglais *moor*; ancien saxon *mōr*, "marais"; ancien-haut-allemand *muor* > allemand *Moor*, etc.); cette forme recoupe d'ailleurs le terme celtique *mora, "marais" (attesté dans la toponymie britannique), qui a pu se fondre avec lui]. Le NL lui-même serait alors issu d'une formation gallo-romane *MōRARIA, "terre marécageuse".

Morière : *Morière* 1753/1785 h Cass., *Morière*, *hameau de morière* 1835 CN, *Morière* 1883 h DTC, *Hameau de Morières* 1946 INSEE, *Morière* 1977 h IGN, *La Morière* 1984 PTT [zone marécageuse sur la rive droite de la Dives; cf. le site de Morières à Vendeuvre, Cn de Morteaux-Coulibœuf]. — **le Gué de Morière** : *le Gué de moriere* 1835 CN. — **le Pré de Morière** : *le pré de morière* 1835 CN.

Le terme *marais*, quant à lui, ne pose pas de problèmes d'interprétation [ancien français *maresc* < francique *marisk, dérivé adjectival en -isk du radical germanique *marī-, "mer, lac; étendue d'eau"].

le Marais : *le Marais*, *hameau du Marais* 1835 CN, *Le Marais* 1883 h DTC, 1946 INSEE, *le Marais* 1979 h IGN [ancienne zone marécageuse sur la rive gauche de la Dives]. — **les Pièces du Marais** : *les pièce du marais* 1835 CN. — **la Pièce du Marais** : *la pièce du marais* 1835 CN.

1.3. La végétation.

1.3.1. Plantes et arbustes.

Du français *buisson* dérive l'appellatif toponymique fréquent *buissonnet*, à valeur davantage expressive que diminutive :

le Buissonnet : *le Buissonnet* 1835 CN.

L'ancien français *haie*, *haye*, a désigné non seulement une haie, mais également une garenne (partie d'un bois réservée à la chasse), un bois clos d'une haie. Son sens particulier de "lisière de forêt" apparaît dans la première attestation.

la Haie du Boulais : *la haie du Boulais* 1835 CN [c'est-à-dire "la lisière du bois de bouleaux"]. — **la Haye Fleury** : *la haye fleury* 1835 CN, *la Haie Fleurie* 1977 é IGN, *Haie Fleurie* 1986 PTT [nom de propriétaire].

Le NL *le Brecaisse* est d'interprétation incertaine; peut-être se rattache-t-il à l'ancien normand *brèque*, "brèche, trou dans une haie", mais la formation du mot n'est pas claire.

le Brecaisse : *le Brecaisse*, *le <Brecaisse>* 1835 CN.

L'ancien normand *jannière*, variante *jaunière*, a désigné un lieu où croissent les ajoncs; c'est un dérivé

collectif de l'ancien normand *jan*, *jaun*, "ajonc d'Europe" (*ullex europaeus*), actuellement attesté en Normandie sous les formes [jã], [jõ], [je], etc.². D'étymologie discutée, ce mot se rattache vraisemblablement à un radical pré-latin °gabo-, "ajonc".

la Jaunière : *la Jaunière* 1835 CN, *La Jaunière* 1883 h DTC, 1946 INSEE, *la Jaunière* 1979 é IGN.

1.3.2. Arbres.

L'appellatif *bois* est évident, de même que *hêtre*; l'*ormelaie* est un dérivé collectif en *-aie* [suffixe issu du gallo-roman -ETA] de l'ancien français *ormel*, "orme", soit "le bois d'ormes"; de même, *boulais* est une variante graphique de *boulaie*, dérivé collectif en *-aie* de l'ancien français *boul*, "bouleau", soit "le bois de bouleaux".

le Bois de Cernay : *le bois de Cernay*, *les bois de Cernay* 1835 CN, *Bois de Cernay* 1883 bs DTC, 1979 bs IGN
[réemploi, pour une raison de nous inconnue, du NL Cernay, Cn d'Orbec, C].

le Pré des Hêtres : *le pré des hêtres* 1835 CN.

les Ormelaies : *les ormelaies* 1835 CN.

la Haie du Boulais : *la haie du Boulais* 1835 CN.

1.4. La faune.

Une allusion à la faune locale (en l'occurrence les renards) pourrait être à l'origine du NL *les Renardières*, "les nids de renards", mais ceci n'est pas assuré : il est toujours possible d'avoir affaire à un NL de propriété en *-ière*, dérivé du NF RENARD, soit "le domaine de la famille RENARD".

les Renardières : *les Renardières* 1835 CN. — **le Clos des Renardières** : *le clos des Renardières* 1835 CN.

2. Occupation du sol.

2.1. La culture.

2.1.1. Défrichements.

Quelques traces de défrichements par abattage, vraisemblablement récents, sont fournies par la mention de *souches* restées en terre (forme normande *chouque*, variante *chuque*, dérivé diminutif ou collectif *chuquet*); avec la même valeur : *tronquet*, "lieu où il reste des souches", dérivé collectif (plutôt que diminutif) de *tronc*, de forme normano-picarde.

les Souches : *les souches* 1835 CN. — **la Souche Creuse** : *la souche creuse* 1835 CN.

les Chuquets : *les chuquets* 1835 CN.

le Tronquet : *le Tronquet* 1835 CN.

Les défrichements par le feu (ou éventuellement d'anciens incendies) sont signalés par l'emploi du mot *ullé*, "brûlé" [ancien français *uslé*, participe passé du verbe *usler*, "brûler" < latin *ustulare*] ³, ou simplement de *brûlé*.

le Clos Ullé : *le clos ullé*, *le clos ulbé* 1835 CN [cette dernière forme doit représenter une cacographie, plutôt qu'une variante phonétique de *Houlbec*].

la Petite Pièce Brûlée : *la petite pièce Brûlée* 1835 CN.

2.1.2. Labours, terres cultivées.

La commune d'Ouille est située à la limite du Pays d'Auge et de la Plaine de Caen, et l'on voit apparaître dans sa toponymie un certain nombre d'appellatifs caractéristiques des terres de labour.

² Cf. ANL 462, "ajonc d'Europe".

³ On retrouve localement cet élément dans le nom de la commune de Dozulé, anciennement attesté sous les formes latinisées *Dorsum Ustum*, *Dorsum Uslatum* 1198 MR, c'est-à-dire "dos brûlé", réfection du moins séant mais plus pittoresque *Cul-Uslé* 1198 MR, "cul (du bois) brûlé", rappelant un défrichement partiel d'un massif forestier.

2.1.2.1. Types de champs.

La pièce de terre labourée, sans caractéristiques particulières, est le *champ* ou la *pièce* (en général plus petite). Le premier terme est issu du latin *campus*, "plaine", puis "espace libre", "espace cultivable", et le second du gaulois **pettya*, "pièce, morceau" (cf. gallois *peth*, breton *pezh*); le mot *pièce* avait plus spécialement le sens de "portion de terre d'un seul tenant, appartenant à un seul individu".

Dans le lexique agraire normand, laisser une terre en herbe est la *coucher*; inversement, la remettre en culture est la *relever*, d'où l'emploi en deux occasions de la locution *pièce relevée* (ailleurs nommée *relevis* ou simplement *relevé*).

Champ. — Non déterminé : le **Champ** : *le champ* 1835 CN. — Aspect, qualité : le **Grand Champ** : *le grand champ* 1835 CN. — **les Grands Champs** : *les grands champs* 1835 CN. — Dépendance : le **Champ de Saint-Pierre** : *le champ de St Pierre* 1835 CN [← St-Pierre-sur-Dives]. — le **Champ de la Maison** : *le champ de la maison* 1835 CN. — Nom de propriétaire ou d'exploitant : le **Champ Cotée** : *le champ Cotée* 1835 CN. — le **Champ Criquet** : *le champ criquet* 1835 CN. — **les Champs Jacquet** : *les champs Jacquets* 1835 CN. — le **Champ Ruelle** : *le champ Ruelle* 1835 CN. — le **Champ Saunier** : *le champ Saunier* 1835 CN.

Pièce. — Non déterminé : la **Pièce** : *la pièce* 1835 CN. — Repère topographique : la **Pièce de Bas** : *la pièce de bas* 1835 CN. — la **Pièce près le Moulin** : *la pièce près le moulin* 1835 CN [← le Moulin d'Ouille]. — Aspect, qualité : les **Courtes Pièces** : *les courtes pièces* 1835 CN; *les courtes pièces* 1835 CN. — la **Petite Pièce** : *la petite pièce* 1835 CN. — la **Grande Pièce** : *la grande pièce* 1835 CN; *la grande pièce* 1835 CN. — la **Pièce Relevée** : *la pièce relevée* 1835 CN. — la **Petite Pièce Brûlée** : *la petite pièce Brûlée* 1835 CN. — la **Petite Pièce Relevée** : *la petite pièce relevée* 1835 CN. — Dépendance : la **Pièce de Coconville** : *la pièce de Coconville* 1835 CN [← Coconville]. — la **Pièce de la Maison** : *la pièce de la maison* 1835 CN. — la **Pièce du Marais** : *la pièce du marais* 1835 CN [← le Marais]. — **les Pièces du Marais** : *les pièce du marais* 1835 CN [← le Marais]. — Nom de propriétaire ou d'exploitant : la **Pièce à Berthomme** : *la pièce à Berthomme* 1835 CN. — la **Pièces Goussaire** : *les pièces Goussaire* 1835 CN. — la **Pièce au Harang** : *la pièce au harang* 1835 CN. — la **Pièce à Lesaunier** : *la pièce à Lesaunier* 1835 CN. — Caractéristiques diverses : . — la **Pièce de la Fontaine** : *la pièce de la fontaine* 1835 CN. — la **Pièce des Rivières** : *la pièce des rivières* 1835 CN. — la **Pièce de la Sente** : *la pièce de la sente* 1835 CN.

La *franche raie* a désigné en Normandie le large sillon inculte délimitant deux champs ouverts ⁴, et parfois plus particulièrement la dernière raie d'un labour en ados (en bordure de champ) ⁵. Quant au *sommier*, il correspond de manière générale au sens de "chaintre" (bande de terre inculte autour d'un champ, servant de chemin ou de rigole) ⁶, ou désigne occasionnellement un champ (initialement un sillon, c'est-à-dire quelques raies) perpendiculaire aux autres (alors nommés *les aboutants*).

la **Franche Raie** : *la franche raie* 1835 CN [labour en 1835].

le **Sommier** : *le sommier* 1835 CN [dernière parcelle d'un ensemble de terres labourées nommées *la Voûte*..

Lorsqu'une parcelle de labour (ou de manière plus générale, toute pièce de terre) fait saillie dans le champ contigu, on parle de *terre en hache* dans de nombreux parlers français (y compris les parlers normands ⁷) qui définissent ainsi la terre "qui pénètre par un côté dans une autre pièce de terre" ⁸. Il s'agit bien sûr d'un métaphore d'après la forme.

la **Hache** : *la hache* 1835 CN.

Une petite parcelle de forme triangulaire pose toujours des problèmes de labour, et demande une approche spéciale; elle est fréquemment nommée *le Coin* ou *les Coins*.

les **Coins** : *les coins* 1835 CN [petite parcelle triangulaire entre *les Renardières* et la limite communale de Thiéville].

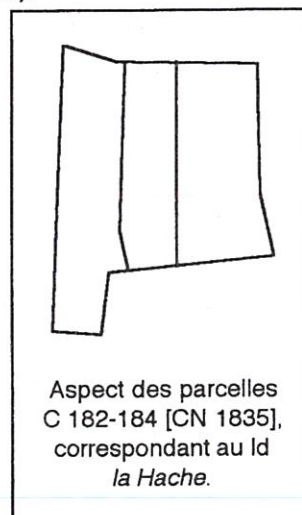
⁴ Cf. DPN 304b.

⁵ ALN 60, "adosser; ados", note "la dernière raie dans le labour en ados".

⁶ ALN 62, "chaintre".

⁷ Cf. ALN 36 "Petit coin de terre", note "diverses formes de champs"; terme actuellement relevé dans le Bocage et le Pays d'Auge.

⁸ Cf. FEW XVI 145a s.v. *hâppia*.



La pièce de terre close de haies, caractéristique du paysage bocager, est le *clos* (qui finit cependant par avoir le simple sens de "champ", particulièrement dans la Manche).

Clos. — Non déterminé : le **Clos** : *le clos* 1835 CN. — Aspect, qualité : le **Petit Clos** : *le petit clos* 1835 CN. — le **Clos Uillé** : *le clos ullé, le clos <ulbé>* 1835 CN. — Nom de propriétaire ou d'exploitant : le **Clos Chéron** : *le clos Chéron, le clos <Chiron>, les clos <Clairon>, les clos <Clairin>* 1835 CN. — le **Clos Criquet** : *le clos criquet* 1835 CN. — le **Clos à Gillemet** : *le clos à Gillemet* 1835 CN. — le **Clos Labbé** : *le clos Labbé* 1835 CN. — le **Clos Marguerie** : *le clos marguerie* 1835 CN. — le **Clos Montagne** : *le clos montagne* 1835 CN. — le **Clos Ratin** : *le clos ratin* 1835 CN. — le **Clos Simon** : *le clos simon* 1835 CN. — Caractéristiques diverses : le **Clos de la Carrière** : *le clos de la carrière* 1835 CN. — le **Clos des Renardières** : *le clos des Renardières* 1835 CN.

Le jardin potager est simplement nommé *jardin*; le terme *carrelette* désigne plus particulièrement le "petit carreau" (ancien français *quarel*), au sens de "planche de légumes", "planche de jardin".

le Jardin Jacob : *le jardin jacob* 1835 CN.

les Carlettes : *les Carlettes* 1835 CN, *les Carlettes* 1977 Id IGN.

2.1.2.2. Mesures agraires.

Les seules références à d'anciennes mesures agraires sont fournies par les termes *acre* et *vergée*. En Normandie centrale, l'*acre* [emprunt au vocabulaire agraire anglo-saxon : ancien anglais *æcer*, "champ", cf. anglais moderne *acre*, lui-même influencé en retour par le français] équivalait à 80 ares. La *vergée* [dérivé collectif de l'ancien français *verge*, "baguette", mais aussi ancienne mesure de longueur qui devait approcher 45 m; la *verge* s'est ensuite dit pour "verge carrée", sens qui est généralement resté] valait environ 20,40 ares, généralement arrondies à 20 ares pour plus de facilité, d'où la formule courante : "5 vergées à l'hectare". Une vergée contenait 40 perches, et 4 vergées faisaient une acre.

le Tiers d'Acre : *le tiers d'acre, le 1/3 d'acre* 1835 CN. — **les Quatre Acres** : *les 4 acres* 1835 CN. — **les Neuf Acres** : *les neuf acres* 1835 CN. — **l'Acre à Heurtevent** : *l'acre à heurtevent* 1835 CN [il s'agit d'un NF, et non d'une référence à la commune du même nom].

la Vergée : *la Vergée* 1835 CN. — **les Six Vergées** : *les six vergées* 1835 CN. — **les Dix Vergées** : *les dix vergées* 1835 CN; *les 10 vergées* 1835 CN.

2.1.3. Cultures spécifiques.

La présence d'un verger où l'on cultive les arbustes et arbres fruitiers autres que les pommiers ou poiriers à cidre ou poiré est indiquée par l'emploi du mot *fuitier* (qui a également eu le sens d' "arbre fruitier").

le Fruitier : *le fruitier* 1835 CN.

En outre, peut-être faut-il rapprocher l'appellatif *surette* de l'ancien normand *suret* "jeune pommier non greffé" ⁹ [dérivé diminutif de *sûr*], mais il pourrait également s'agir d'une variante de *surelle*, "oseille" [même étymologie].

les Lombards et les Surettes : *les Lombards et les surettes* 1835 CN.

2.1.4. Terres incultes, pâtures et herbages.

2.1.4.1. Terres incultes.

La terre laissée inculte et utilisée comme pâture est le *friche* (mot masculin dans les parlers normands). C'est ici que nous retrouvons la *picianière*, déjà mentionnée plus haut en tant qu'appellatif topographique. Dans le Pays d'Auge, les terres en forte pente, généralement laissées en friche, sont nommées *picanes*; ce mot prend souvent le sens plus large de "terre inculte ou de mauvaise qualité, où ne poussent que des bruyères ou des fougères" ¹⁰. Le dérivé collectif *picianière* insiste davantage sur la notion de végétation caractéristique des lieux incultes. Enfin, le *guéret* désigne, comme en français standard, une terre labourée non ensemencée.

⁹ Cf. DPN 612a.

¹⁰ H. Moisy [DPN 487a] ne donne que ce dernier sens pour *picané* et *picianière*.

le Friche : *le friche* 1835 CN.

la Picanière : *la Picanière* 1835 CN [sur le flanc de la butte du Bois de Cernay; contigu au *ld la Jaunière*, "lieu où poussent les ajoncs"].

le Bas Guéret : *Le Bas guéret* 1835 CN.

2.1.4.2. Terres en herbe.

Les terres mises en herbe et destinées à être pâturées sont généralement appelées *herbages*¹¹ (on trouve quelques mentions du diminutif *herbasette*, ainsi des termes *herbe* et *herbu*). La terre en herbe destinée à être fauchée est en principe le *pré* (diminutif *préau*), mais une certaine confusion entre les deux appellations existe (un *pré* de fauche pouvant devenir herbage pâturé, ou inversement). Un herbage clôturé est un *parc* (diminutif *parquet*).

le Grand Herbage : *le grand herbage* 1835 CN. — **l'Herbage Mou** : *l'herbage Mou* 1835 CN. — **l'Herbage Sec** : *l'herbage sec* 1835 CN. — **l'Herbage de la Rivière** : *l'herbage de la rivière* 1835 CN

les Herbassettes : *les herbassettes* 1835 CN.

la Cour à l'Herbe : *la cour à l'herbe* 1835 CN. — **le Chemin Herbu** : *le chemin herbu* 1835 CN [les chemins *herbus* ou *chemins verts* servaient de friches communaux].

Pré. — Non déterminé : **le Pré** : *le pré* 1835 CN; *le pré* 1835 CN; *le pré* 1835 CN. — Aspect, qualité : **le Grand Pré** : *le grand pré* 1835 CN. — **le Petit Pré** : *le petit pré* 1835 CN; *le petit pré* 1835 CN. — Dépendance : **le Pré du Clos Montagne** : *le pré du clos montagne* 1835 CN [← *le Clos Montagne*]. — **le Pré de l'Église** : *pré de l'Église* 1835 CN [← *l'Église*]. — **le Pré du Manoir** : *le pré du Manoir* 1835 CN [← *le Manoir*]. — **le Pré de Morière** : *le pré de morière* 1835 CN [← *Morière*]. — **le Pré des Vallées** : *le pré des Vallées* 1835 CN [← *les Grandes / Petites Vallées*]. — Nom de propriétaire ou d'exploitant : **le Pré Angot** : *le pré Angot* 1835 CN. — **le Pré Auvrey** : *le pré Auvrey* 1835 CN. — **le Pré Bachelot** : *le pré Bachelot* 1835 CN. — **le Pré Bénard** : *le pré Bénard* 1835 CN. — **le Petit Pré à Demay** : *le petit pré à demay* 1835 CN. — **le Pré d'Ornay** : *le pré d'ornay* 1835 CN. — **le Pré Maintreneux** : *le pré Maintreneux* 1835 CN. — **le Pré Saint-Aubin** : *le pré St Aubin* 1835 CN. — Caractéristiques diverses : — **le Pré de la Chaussée** : *le pré de la chaussée* 1835 CN. — **le Pré du Douaire** : *le pré du douaire* 1835 CN. — **le Pré des Hêtres** : *le pré des hêtres* 1835 CN. — **le Pré des Rivières** : *le pré des Rivières* 1835 CN.

les Préaux : *les préaux* 1835 CN.

Parc. — Aspect, qualité : **le Petit Parc** : *le petit parc* 1835 CN. — Nom de propriétaire ou d'exploitant : **le Parc Adam** : *le parc Adam* 1835 CN. — **le Parc Gallet** : *le parc Gallet* 1835 CN. — **le Parc Maître Robert** : *le parc maître Robert* 1835 CN. — **le Parc Vigot** : *le parc Vigot* 1835 CN. — **le Parc Viré** : *le parc Viré* 1835 CN.

le Parquet : *le parquet* 1835 CN.

2.2. L'élevage.

Seul l'élevage de pigeons (privilège seigneurial; en ancien français *colomb*, d'où *colombier*) est mentionné par la toponymie locale.

le Colombier : *le Colombier* 1835 CN [à proximité du *Moulin d'Ouille* et de la *Ferme de la Croix*; bâtiment disparu en 1835].

2.3. L'habitat.

2.3.1. Les exploitations agricoles.

Dans la toponymie normande, la présence d'exploitations agricoles médiévales est signalée, entre autres, par les NL en *-court* et en *-ville*.

Les NL médiévaux en *-court* [du gallo-roman *CORTE, "propriété rurale, ferme"; forme issue du latin *cohors*, *cohortis*, "enclos, parc à bestiaux"] commencent à apparaître en France vers le 6^e siècle; ils sont composés d'un NP d'origine presque toujours germanique auquel est suffixé une forme médiévale, généralement latinisée de *-court* (telle que *-curtis*, *-cortis*, *-curia*, etc.), et indiquent la propriété, prenant ainsi

¹¹ Mot en principe féminin dans les parlers normands, mais toutes les attestations locales sont masculines, et doivent représenter des francisations assez récentes.

le relai des formations gallo-romanes en *-iacum*, absentes de notre corpus. L'emploi des NL en *-court* ne semble guère avoir dépassé le 9^e siècle en Normandie, car, comme le fait remarquer François de Beaurepaire, le terme *court* ne se trouve jamais associé à un nom de personne scandinave¹² : ce type de formation est donc tombé en désuétude avant l'arrivée des Vikings.

C'est pourquoi notre seule attestation d'un tel NL à Ouville, en l'occurrence *Brécourt*, ne nous semble pas représenter une formation médiévale locale, car on n'en a aucune trace avant le 19^e siècle; il doit s'agir du réemploi du nom de la commune de *Brucourt* [Cn de Dozulé, C; nom médiéval en *-court* au premier élément mal défini], ou d'un NL similaire (on compte plusieurs noms de fiefs de ce type dans le Calvados). Nous le citerons pour mémoire :

la Ferme de Brécourt : *ferme de Bricour* 1835 CN, *Brécourt*, *Brucourt* 1883 f DTC, *Ferme de Brécourt* 1979 f IGN.

Les NL en *-ville* [forme issue du latin et gallo-roman *VILLA* "grand domaine rural"] représentent, comme les NL en *-court*, une formation romane de type archaïque (déterminant + générique, sans article). Ils commencent à apparaître en Normandie vers les 7^e / 8^e siècles, époque à laquelle ils prennent le relai des formes en *-court*, mais connaissent leur plus grand succès assez tardivement (10^e / 11^e siècles), dépassant ainsi l'époque usuelle de telles constructions. Ils déclinent à partir du 12^e siècle; il est exceptionnel d'en voir se créer après le 13^e siècle. Ils sont généralement composés d'un NP (surtout germanique et, en Normandie, scandinave) et de *-ville* suffixé, soit *NP-ville*. Quelques NL en *-ville* sont formés sur un nom commun (appellatif), ou encore un adjectif.

Ouville[-la-Bien-Tournée] : *Olwillam* [graphie fautive *Urvilla* corrigée] 1108, *Olvilla*, in territorio *Ulvillae* 1121/1128 DH1, *Ouvilla* 1198 MR 82a, *Ulvilla*, *Ulvilla* 13^e s. CPLX 46 n 3, *Ouvilla* 1247 QN 49 B, Vic[aria] de *Ouvilla* ~1350 PLX 257 C, *Ouvilla la Bientournée* 1493 CSB n° 497, *Ouvilla la Bien Tournée* 1753/1785 p Cass., *Ouvilla la bien tournée* 1835 c CN, *Ouvilla-la-Bien-Tournée* 1977 c IGN. — NP vraisemblablement scandinave *Ulfr* [voir § 3.3.2.2.] + *villa*, soit "le domaine rural d'Ulfr".

Coconville : in territorio *Cocunvillae* 1121/1128 DH1, *Conconville* 1753/1785 h Cass., *Coconville* 1835 CN, 1946 INSEE, 1979 h IGN, 1984 PTT. — NP germanique *Kokko* [cas régime *Kokkone*; voir § 3.3.2.2.] + *villa*, soit "le domaine rural de Kokko".

Parmi les désignations nettement plus tardives de domaines ou propriétés rurales, citons la *cour* et la *ferme*. La *cour* est la propriété située sur une terre (généralement un herbage planté de pommiers), mais ce mot, lorsqu'il n'est pas suivi d'un nom de propriétaire ou d'exploitant, peut simplement désigner un petit herbage en Normandie. La *ferme* indique initialement qu'il ne s'agit pas d'une propriété, mais d'une exploitation pour laquelle le cultivateur doit une rente fixe ou *ferme*. La confusion entre les deux termes est récente.

Cour. — Repère topographique : la *Cour de Haut* : la *cour de haut* 1835 CN. — Aspect, qualité : la *Petite Cour* : la *petite cour* 1835 CN. — Dépendance : la *Cour des Marettes* : la *cour des Marettes* 1835 CN [← les *Marettes*]. — la *Cour d'Ouville* : [Ferme d'Ouville 1753/1785 é Cass.], la *cour d'Ouville* 1835 CN [← *Ouville*].. — Nom de propriétaire ou d'exploitant : la *Cour Binet* : la *cour Binet* 1835 CN. — la *Cour Bacon* : la *cour Bacon* 1835 CN. — la *Cour Ballot* : la *Cour Ballot* 1835 CN. — la *Cour Berneville* : la *cour Berneville* 1835 CN. — la *Cour Bouquet* : la *cour Bouquet* 1835 CN, *Les Bouquets* 1883 h DTC. — la *Cour Demay* : la *cour Demay* 1835 CN. — la *Cour Elis* : la *cour Elis* 1835 CN. — la *Cour Firmont* : *Firmont* 1753/1785 h Cass., la *cour firmont* 1835 CN. — la *Cour Gallet* : la *cour Gallet* 1835 CN. — la *Cour Goussaire* : la *cour Goussaire* 1835 CN. — la *Cour Guérin* : la *cour Guérin* 1835 CN. — la *Cour Lemonnier* : la *cour Lemonnier* 1835 CN. — la *Cour Morière* : la *cour morière* 1835 CN, *La Cour Morière* 1984 PTT. — la *Cour Soyer* : la *cour Soyer* 1835 CN. — Caractéristiques diverses : la *Cour à l'Herbe* : la *cour à l'herbe* 1835 CN.

Ferme. — Dépendance : la *Ferme de Brécourt* : *ferme de Bricour* 1835 CN, *Brécourt*, *Brucourt* 1883 f DTC, *Ferme de Brécourt* 1979 f IGN [← *Brucourt*, Cn de Dozulé, C]. — la *Ferme d'Ouville* : *Ferme d'Ouville* 1753/1785 é Cass., [la *cour d'Ouville* 1835 CN] [← *Ouville*].

2.3.2. Autres.

2.3.2.1. Habitations et bâtiments divers.

Les NL en *lieu* sont également d'apparition tardive, et leur apparition semble correspondre à la vague de défrichements des 13^e et 14^e siècles; ils sont assez bien localisés dans le Bessin et le Nord-Pays d'Auge. Le type toponymique reste cependant productif jusqu'au 20^e siècle, de telle sorte que beaucoup de ces NL

¹² NCE 29.

sont assez récents; Arcisse de Caumont ¹³ note qu'il a servi à partir du 16^e siècle à nommer les résidences campagnardes des bourgeois de Lisieux [et sans doute d'autres bourgs], et sans doute est-ce là l'origine de la plupart des attestations relevées ici, qui ont toutes un caractère plus résidentiel que les *cours*.

Lieu. — **Nom de propriétaire :** **le Lieu Buhot :** *le lieu Buhot, le lieu <Bulot> 1835 CN, Le Buhot 1883 h DTC, Le Buhot 1946 INSEE, le Buhot 1979 h IGN, Lieu Buhot 1982 PTT, ferme Lieu Buhot 1982, ham Buhot 1984 PTT.* — **le Lieu Fontaine :** *le lieu fontaine 1835 CN, Lieu Fontaine 1946 INSEE, le Lieu Fontaine 1977 é IGN.* — **le Lieu Fourneau :** *le lieu fourneau 1835 CN.* — **le Lieu Lambert :** *le lieu Lambert 1835 CN.*

Le *manoir* et la *place* ont une valeur similaire [ce sont initialement des résidences seigneuriales, mais finissent par désigner des propriétés bourgeoises]; sans formes anciennes, ces attestations sont difficilement datables. La *maison* désigne un simple bâtiment d'habitation.

le Manoir : *le Manoir 1835 CN.*

les Places : *les places 1835 CN.*

le Champ de la Maison : *le champ de la maison 1835 CN.* — **la Pièce de la Maison :** *la pièce de la maison 1835 CN.*

L'appellatif *voûte* pourrait signaler l'existence passée d'une ancienne construction; mais il ne correspond plus au 19^e siècle qu'à un ensemble homogène de parcelles de labour.

la Voûte : *la Voute, la Voûte 1835 CN.*

Moins prestigieux encore que la maison, le *huterel* désigne une petite hutte [dérivé diminutif en *-erel* de l'ancien français *hute*, "hutte"]; les NL de ce type sont fréquemment attestés sous les formes *le Hutrel*, *les Huttereaux*, et surtout *le Hutrais*, d'après la prononciation dialectale du mot (ancien amuïssement de [l] final).

le Hutrais : *le Hutrais 1977 h IGN, Le Hutrais 1996 PTT.* — **la Butte du Hutrais :** *la butte du hutrais, la butte du <Hutrais> 1835 CN, La Butte du Hutrais 1946 INSEE, Butte du Hutrais 1977 ld IGN.*

Enfin, mentionnons une résidence d'un type particulier : la *maladerie* (ou *maladrerie*), lieu de séjour forcé des *ladres* ou lépreux. On trouve généralement les NL de ce type à l'écart des bourgs, dans des zones qui devaient être relativement isolées à l'époque.

la Maladerie : *la maladrerie 1835 CN [située dans le marais].*

2.3.2.2. Agglomérations.

L'agglomération principale de la commune, centrée autour de l'église ou de la mairie, est appelée *bourg*, particulièrement dans les cadastres modernes. Dans les attestations plus anciennes, ce mot peut représenter la trace d'un *bourg* médiéval. Dans cette acception, il s'oppose au *village*, agglomération extérieure au *bourg*.

le Bourg : [*Village d'Ouville 1835 CN*], *Le Bourg 1984 PTT.* — **le Neuf Bourg :** *le neuf bourg 1835 CN.*

le Village d'Ouville : *Village d'Ouville 1835 CN, [Le Bourg 1984 PTT].* — **le Village de Percy :** *village de Percy 1835 CN [il s'agit de la commune contiguë, Percy-en-Auge, Cn de Mézidon, C].*

Dans l'exemple qui suit, *ville* a vraisemblablement le sens de "ferme" ou de "hameau".

la Grande Ville : *la grande ville 1835 CN, ferme La Grandville 1982 PTT.* — **la Pièce de la Ville :** *la pièce de la ville 1835 CN.*

Parmi les appellations très récentes, on relève le *lotissement* :

Lotissement Després : *lot Després 1984 PTT.*

¹³ SMC 304.

24 Les voies de communication.

Les mots *chemin*, *route*, *carrefour* et *gué* sont sans mystère. Par contre, l'appellatif *sente* désigne plus particulièrement le chemin de desserte d'un groupe de parcelles de labour; il est surtout caractéristique du paysage d'open-field de la Plaine de Caen. La *chaussée* signale la présence d'une ancienne voie empierrée, contiguë au bief du moulin d'Ouille.

le Chemin : *le chemin* 1835 CN. — **Carrefour des Quatre Chemins** : *carrefour 4 Chemins* 1986 PTT. — **l'Ancien Chemin** : *l'ancien chemin* 1835 CN [pâturage en 1835; la parcelle contiguë se nomme *le Pré de la Chaussée*, voir ci-dessous]. — **le Chemin Herbu** : *le chemin herbu* 1835 CN. — **le Chemin de la Route Fleurie** : *chem Route Fleurie* 1984 PTT.

Route de Bretteville : *rte Bretteville* 1982 PTT. — **Route de Crèvecœur** : *rte Crèvecœur* 1982, *rte Crèvecœur* 1982 PTT. — **Route d'Écajeul** : *rte Ecajeul* 1984 PTT. — **Route de Saint-Pierre-sur-Dives** : *rte St Pierre sur Dives* 1982 PTT.

Carrefour des Quatre Chemins : *carrefour 4 Chemins* 1986 PTT.

la Pièce de la Sente : *la pièce de la sente* 1835 CN.

le Pré de la Chaussée : *le pré de la chaussée* 1835 CN [contigu à, et en relation avec *l'Ancien Chemin* de *le Moulin d'Ouille*].

le Gué de Morière : *le Gué de moriere* 1835 CN [franchissement de la Dives, en zone marécageuse; voir *Morière* ci-dessus au § 1.2.3].

3. Les hommes.

3.1. Les institutions.

La vie religieuse est uniquement évoquée par la mention de *l'église*, dont l'orientation quelque peu irrégulière (franchement Sud-Ouest) est signalée par le déterminant *la Bien Tournée* accolé au nom de la commune à partir du 15^e siècle [l'adverbe *bien* a ici le sens de "beaucoup, très"].

Église : *L'Eglise* 1835 CN. — **le Pré de l'Église** : *pré de l'Eglise* 1835 CN.

[Ouille-] la-Bien-Tournée : *Ouille la Bientournée* 1493 CSB n° 497 [DTC], *Ouille la Bien Tournée* 1753/1785 p Cass., *Ouille la bien tournée* 1835 c CN, *Ouille-la-Bien-Tournée* 1977 c IGN.

La *croix* indique sans doute la présence d'un ancien calvaire, mais celui-ci a pu avoir une fonction autre que religieuse : limite de terroir, etc.

la Croix : *la Croix* 1753/1785 é Cass., *la ferme de la Croix* 1835 CN, *La Croix* 1883 h DTC, *Ferme de la Croix et Moulin* 1946 INSEE, *la Croix* 1979 h IGN, *ferme Croix* 1982 PTT.

Retour aux choses matérielles avec le *douaire*, évoquant une terre ou une propriété donnée en douaire. C'est un microtoponyme assez fréquent en Normandie.

le Pré du Douaire : *le pré du douaire* 1835 CN.

3.2. Les activités humaines.

- le meunier :

le Moulin : *le moulin d'Ouille* 1835 CN, *Ferme de la Croix et Moulin* 1946 INSEE, *le Moulin* 1977 é IGN, *moulin* 1982 PTT [comporte un moulin à eau, un four et deux jardins en 1835]. — **la Pièce près le Moulin** : *la pièce près le moulin* 1835 CN.

Le bief du moulin forme un îlot sur la Dives, correspondant à deux NL :

le Pré des Rivières : *le pré des Rivières* 1835 CN. — **l'Îlot** : *l'îlot* 1835 CN.

Le chemin qui passait sur la digue du bief est rappelé par deux autres microtoponymes :

l'Ancien Chemin : *l'ancien chemin* 1835 CN. — **le Pré de la Chaussée** : *le pré de la chaussée* 1835 CN.

- le boulanger :

la Pièce du Four : *la pièce du four* 1835 CN.

- les carrières :

la Carrière : *la Carrière* 1835 CN. — **les Carrières** : *les carrières* 1835 CN. — **le Clos de la Carrière** : *le clos de la carrière* 1835 CN. — **les Carrières Bouleau** : *les carrières Bouleau* 1835 CN.

3.3. Les habitants.

3.3.1. L'expression de la propriété.

3.3.1.1. Nom de personne employé en composition [formations médiévales anciennes].

□ avec l'élément gallo-roman -VILLA : **Ouville[la-Bien-Tournée]** : **Ovillam* [graphie fautive *Urvilla* corrigée] 1108, *Ovilla*, in territorio *Uvillae* 1121/1128 DH1, *Ouvilla* 1198 MR 82a, *Uvillia*, *Uvillia* 139 s. CPLX 46 n 3, *Ouvilla* 1247 QN 49 B, Vic[aria] de *Ouvilla* ~1350 PLX 257 C, *Ouvilla la Bien-tournée* 1493 CSB n° 497, *Ouvilla la Bien Tournée* 1753/1785 p Cass., *Ouvilla la bien tournée* 1835 c CN, *Ouville-la-Bien-Tournée* 1977 c IGN. — **Coconville** : in territorio *Cocunvillae* 1121/1128 DH1, *Conconville* 1753/1785 h Cass., *Coconville* 1835 CN, 1946 INSEE, 1979 h IGN, 1984 PTT.

3.3.1.2. Nom de personne employé seul ou comme déterminant [formations récentes].

- Nom de personne employé seul :

□ au singulier : **le Turc Capé** : *le Turc capé* 1835 CN [NF TORCAPET, ou variante *TEURCAPET].

□ au pluriel : **les Lombards** : *les Lombards* 1835 CN. — **les Lombards et les Surettes** : *les Lombards et les surettes* 1835 CN.

- Nom de personne employé comme déterminant :

□ sans préposition : **le Parc Adam** : *le parc Adam* 1835 CN. — **le Pré Angot** : *le pré Angot* 1835 CN. — **le Pré Auvrey** : *le pré Auvrey* 1835 CN. — **le Pré Bachelot** : *le pré Bachelot* 1835 CN. — **la Cour Bacon** : *la cour Bacon* 1835 CN. — **la Cour Ballot** : *la cour Ballot* 1835 CN. — **le Pré Bénard** : *le pré Bénard* 1835 CN. — **la Cour Berneville** : *la cour Berneville* 1835 CN. — **la Vallée Benos** : *la Vallée Benos* 1835 CN. — **la Vallée Beslin** : *la vallée Beslin* 1835 CN, *La Vallée Beslin* 1946 INSEE, *la Vallée Beslin* 1979 é IGN. — **la Cour Binet** : *la cour Binet* 1835 CN. — **les Carrières Bouleau** : *les carrières Bouleau* 1835 CN. — **la Cour Bouquet** : *la cour Bouquet* 1835 CN, *Les Bouquets* 1883 h DTC. — **le Lieu Buhot** : *le lieu Buhot*, *le lieu <Bukot>* 1835 CN, *Le Buhot* 1883 h DTC, *Le Buhot* 1946 INSEE, *le Buhot* 1979 h IGN, *Lieu Buhot* 1982 PTT, *ferme Lieu Buhot* 1982, *ham Buhot* 1984 PTT. — **le Clos Chéron** : *le clos Chéron*, *le clos <Chiron>*, *les clos <Clairin>*, *les clos <Clairin>* 1835 CN. — **le Champ Cotée** : *le champ Cotée* 1835 CN. — **le Champ Criquet** : *le champ criquet* 1835 CN. — **le Clos Criquet** : *le clos criquet* 1835 CN. — **Cour Demay** : *la cour Demay* 1835 CN. — **Lotissement Després** : *lot Després* 1984 PTT. — **le Pré d'Omay** : *le pré d'ornay* 1835 CN. — **la Cour Ellis** : *la cour Ellis* 1835 CN. — **la Haye Fleury** : *la hays fleury* 1835 CN, *la Haie Fleurie* 1977 é IGN, *Haie Fleurie* 1986 PTT. — **le Lieu Fontaine** : *le lieu fontaine* 1835 CN, *Lieu Fontaine* 1946 INSEE, *le Lieu Fontaine* 1977 é IGN. — **le Lieu Fourneau** : *le lieu fourneau* 1835 CN. — **la Cour Gallet** : *la cour Gallet* 1835 CN. — **la Cour Goussaire** : *la cour Goussaire* 1835 CN. — **les Pièces Goussaire** : *les pièces Goussaire* 1835 CN. — **la Cour Guérin** : *la cour Guérin* 1835 CN. — **le Jardin Jacob** : *le jardin Jacob* 1835 CN. — **les Champs Jacquet** : *les champs Jacquets* 1835 CN. — **le Clos Labbé** : *le clos Labbé* 1835 CN. — **le Lieu Lambert** : *le lieu Lambert* 1835 CN. — **la Cour Lemonnier** : *la cour Lemonnier* 1835 CN. — **le Pré Maintreux** : *le pré Maintreux* 1835 CN. — **le Clos Marguerie** : *le clos marguerie* 1835 CN. — **le Clos Montagne** : *le clos montagne* 1835 CN. — **la Cour Morière** : *la cour morière* 1835 CN, *La Cour Morière* 1984 PTT. — **le Champ Pottier** : *le champ Pottier* 1835 CN. — **le Parc Maître Robert** : *le parc maître Robert* 1835 CN. — **le Clos Ratier** : *le clos ratin* 1835 CN. — **le Champ Ruette** : *le champ Ruette* 1835 CN. — **le Pré Saint-Aubin** : *le pré St Aubin* 1835 CN. — **le Champ Saunier** : *le champ Saunier* 1835 CN. — **le Clos Simon** : *le clos simon* 1835 CN. — **la Cour Soyer** : *la cour Soyer* 1835 CN. — **la Mare Thibault** : *la mare Thibault* 1835 CN. — **le Parc Vigot** : *le parc Vigot* 1835 CN. — **le Parc Viré** : *le parc Viré* 1835 CN.

□ avec préposition : **la Pièce à Berthomme** : *la pièce à Berthomme* 1835 CN. — **l'Acre à Heurtevent** : *l'acre à heurtevent* 1835 CN. — **la Pièce à Lesaunier** : *la pièce à Lesaunier* 1835 CN. — **la Vallée au Désert** : *la Vallée au Désert* 1835 CN. — **le Clos à Gillemet** : *le clos à Gillemet* 1835 CN. — **la Pièce au Harang** : *la pièce au harang* 1835 CN. — **le Petit Pré à Demay** : *le petit pré à demay* 1835 CN.

3.3.2. Les noms de personnes attestés par la microtoponymie.

3.3.2.1. Les titres.

le Parc Maître Robert : *le parc maître Robert* 1835 CN.

3.3.2.2. Noms individuels médiévaux et noms de famille.

Dans les NL cités ci-dessous, les formations antérieures au 13^e siècle reposent presque toutes sur un nom de baptême, parfois un surnom individuel, la grande majorité des noms de famille n'étant pas encore fixés. À partir du 14^e siècle, c'est le nom de famille, en voie de fixation, qui est de plus en plus fréquemment employé.

- Anciens noms de baptême :

▫ noms d'origine germanique :

Rappelons que les noms de personnes d'origine germanique en vigueur au Moyen-Âge n'indiquent presque jamais une ascendance germanique; ils sont le résultat d'une "mode des noms germaniques" qui atteint son apogée vers le 9^e siècle, et décline par la suite, progressivement supplantée, à partir du 11^e siècle, par la "mode des noms de saints".

Les noms médiévaux de type germanique n'ont généralement pas de sens global, mais sont formés plus ou moins mécaniquement à partir d'éléments significatifs dont nous donnons séparément la traduction ci-dessous.

- germanique occidental (westique) :

- Alb-** "elfe" [forme évoluée **Alv-**] + **-rad** "conseil" [forme évoluée **-red**] → *Alvered* > Auvray, variante graphique AUVREY, d'où **le Pré Auvrey** : *le pré Auvrey* 1835 CN.
- Bal-** "tourment, méchanceté". — Hypocoristique *Ballo* > Ballon [ou tout autre forme en Bal-], diminutif **BALLOT**, d'où **la Cour Ballot** : *la Cour Ballot* 1835 CN.
- Ber-** "ours" [forme fléchie **Beren-**, d'où forme contractée **Bern-**] + **-hard** "dur" → *Bernhard* > Bernard, variante phonétique **BÉNARD**, d'où **le Pré Bénard** : *le pré Bénard* 1835 CN.
- Berht-** "brillant" + **-helm** "protection; casque" → *Berthelm* > Berteau, variante graphique erronée BERTHOMME, d'où **la Pièce à Berthomme** : *la pièce à Berthomme* 1835 CN.
- Hari-** "armée". — Hypocoristique *Haro*, dérivé *Haring* > Harenc, variante graphique HARANG¹⁴, d'où **la Pièce au Harang** : *la pièce au harang* 1835 CN.
- Hrod-** "gloire" + **-berht** "brillant" → *Hrodberht* > ROBERT, d'où **le Parc Maître Robert** : *le parc maître Robert* 1835 CN; diminutif Robin → Robinet, forme abrégée **BINET**, d'où **la Cour Binet** : *la cour Binet* 1835 CN. — **Hrod-** + **-gari** "prêt" → *Hrodgari* > ROGER.
- Kok-**, onomatopée évoquant le cri du coq [cf. NPG3 385b]. — Hypocoristique *Kokko*, forme fléchie *Kokkone*, d'où **Coconville** : in territorio *Cocunvillae* 1121/128 DH1, *Conconville* 1753/1785 h Cass., *Coconville* 1835 CN, 1946 INSEE, 1979 h IGN, 1984 PTT.
- Land-** "pays" + **-berht** "brillant" → *Landberht* > LAMBERT, d'où **le Lieu Lambert** : *le lieu Lambert* 1835 CN.
- Sig-** "victoire" + **-hari** "armée" → *Sighari* > SOYER, d'où **la Cour Soyer** : *la cour Soyer* 1835 CN.
- Theod-** "peuple" + **-bald** "hardi" → *Theodbald* > THIBAUT, d'où **la Mare Thibault** : *la mare Thibault* 1835 CN.
- War-** "attention, protection" [forme étendue **Warin-**] → *Warino* > GUÉRIN, d'où **la Cour Guérin** : *la cour Guérin* 1835 CN.
- Wilja-** "volonté" [forme courte **wil(l)-**] + **-helm** "protection; casque" → *Wilhelm* > Guillaume, diminutif Guillemet, variante graphique GILLEMET, d'où **le Clos à Gillemet** : *le clos à Gillemet* 1835 CN.

- germanique septentrional (scandinave) :

- Áss-** "divinité, Ase" [= westique **Ans-**] + **-gaut** "Got, nom de peuple germanique" → *Ásgautr*, refait sur (ou confondu avec) le type westique *Ansgaut* > ANGOT, d'où **le Pré Angot** : *le pré Angot* 1835 CN.
- Ulf-** "loup" [= westique **Wulf-**]. — Hypocoristique *Ulfr*, d'où **Ouville [-la-Bien-Tournée]** : *°Olwillam* [graphie fautive *Urvilla* corrigée] 1108, *Olvilla*, in territorio *Ulvillae* 1121/1128 DH1, *Ouvilla* 1198 MR 82a [DTC], *Ulwilla*, *Ulvilla* 13^e s. CPLX 46 n 3 [DTC], *Ouvilla* 1247 QN 49 B, Vic[aria] de *Ouvilla* ~1350 PLX 257 C, *Ouvilla la Bientournée* 1493 CSB n° 497 [DTC], *Ouvilla la Bien Tournée* 1753/1785 p Cass., *Ouvilla la bien tournée* 1835 c CN, *Ouvilla-la-Bien-Tournée* 1977 c IGN.

▫ noms d'origine hébraïque :

Il s'agit de NP bibliques tirés de l'Ancien et du Nouveau Testament (personnages mythiques ou historiques; noms de prophètes ou d'apôtres) réemployés assez tôt comme noms de baptême chrétiens (en général, les noms individuels juifs se sont fixés beaucoup plus tardivement en tant que NF). Ces noms sont présentés ici sous leur forme médiévale latinisée.

Adam [hébreu *ʾĀdām* "homme"; nom du premier homme, selon la tradition biblique] : ADAM, d'où **le Parc Adam** : *le parc Adam* 1835 CN.

Elias [hébreu *ʿĒlīyyāh* "mon dieu (est) Yahveh"; prophète] : Elie, Elies, variante graphique ELIS, d'où **la Cour Elis** : *la cour Elis* 1835 CN¹⁵.

Iacobus [hébreu *Yaʿaqov*, dérivé d'un verbe signifiant "suivre, succéder, supplanter"; nom de deux apôtres et de
¹⁴ Ce NF peut également représenter un surnom médiéval métonymique issu de l'ancien français *harenc*, "hareng", d'où un nom de pêcheur ou de marchand de harengs.

¹⁵ Propriété de Dominique ELIS d'Ouvilla en 1835.

Jacob, patriarche, fils d'Isaac] : JACOB ¹⁶, d'où **le Jardin Jacob** : *le jardin jacob* 1835 CN; Jacques, diminutif JACQUET, d'où **les Champs Jacquet** : *les champs Jacquets* 1835 CN.

Simon [hébreu *Shim'on*, dérivé d'un verbe signifiant "netendre, écouter, obéir"] : SIMON, d'où **le Clos Simon** : *le clos simon* 1835 CN.

▣ noms de saints :

Il s'agit du réemploi en tant que NB du nom de saints personnages des premiers siècles de la chrétienté; ces noms sont généralement d'origine grecque ou latine, mais certains saints gallo-romains ont porté des noms d'origine gauloise, et ceux des saints bretons ont le plus souvent une origine celtique; on relève aussi quelques NS d'origine germanique. Ces noms sont présentés ici sous leur forme médiévale latinisée.

Benedictus [latin *benedictus*, "bêni"; fondateur de l'ordre des bénédictins, 5^e-6^e ss.] : Benoît, variante ou dérivé possible BENOS, d'où **la Vallée Benos** : *la Vallée Benos* 1835 CN.

Caraunus [nom d'origine gauloise; saint chartrain du 5^e s.] : CHÉRON, d'où **le Clos Chéron** : *le clos Chéron, le clos <Chiron>, les clos <Clairon>, les clos <Clairin>* 1835 CN.

Margarita [latin *margarita* "perle", mot d'origine grecque, lui-même emprunté à une langue sémitique; sainte et martyre d'Antioche du 3^e s., surtout honorée à partir du 12^e s.] : forme savante Marguerite, forme populaire française Margerie, normande MARGUERIE, d'où **le Clos Marguerie** : *le clos marguerie* 1835 CN.

Vigor [latin *vigor*, "vigueur, force"; nom d'un évêque de Bayeux, 6^e s.] : Vigor, hypocoristique possible (ou prononciation dialectale) VIGOT, d'où **le Parc Vigot** : *le parc Vigot* 1835 CN.

▣ autres noms médiévaux :

Il s'agit de noms symboliques ou expressifs divers : on y relève des références diverses à la religion chrétienne, ainsi qu'un certain nombre de noms affectifs reposant sur des appellatifs gallo-romains ou romans.

Flori, Fleuri [ancien français *flori, fleuri*, "fleuri", mais aussi "doux, agréable"; ce nom peut éventuellement continuer le cognomen latin *Floridus* "fleuri"] : FLEURY, d'où **la Haye Fleury** : *la haye fleury* 1835 CN, *la Haie Fleurie* 1977 é IGN, *Haie Fleurie* 1986 PTT ¹⁷.

- Noms d'origine :

Ils évoquent le pays, la région, la paroisse, le hameau, le lieu-dit dont la personne ainsi surnommée était originaire, ou encore une caractéristique de son habitat : relief, végétation, construction remarquable, etc.

▣ noms de paroisses ou de communes :

Besneville [Cn de St-Sauveur-le-Vicomte, M] : BERNEVILLE, d'où **la Cour Berneville** : *la cour Berneville* 1835 CN.

Heurtevent [Cn de Livarot, C] : HEURTEVENT, d'où **l'Acre à Heurtevent** : *l'acre à heurtevent* 1835 CN.

May-sur-Orne [Cn de Bourguébus, C] : DEMAY, d'où **la Cour Demay** : *la cour Demay* 1835 CN ¹⁸. — **le Petit Pré à Demay** : *le petit pré à demay* 1835 CN.

Ornay [?], non localisé : DORNAY, d'où **le Pré d'Ornay** : *le pré d'ornay* 1835 CN.

Saint-Aubin [nom de 26 communes de Normandie, sans compter les anciennes paroisses] : SAINT-AUBIN, d'où **le Pré Saint-Aubin** : *le pré St*

UN EXEMPLE DE VA-ET-IENT ONOMASTIQUE

La racine indo-européenne **bher-*, "brun" est à l'origine du germanique commun **berō*, "ours", littéralement "le brun" (cf. anglais *bear*, allemand *Bär*, etc.); sous sa forme fléchie **beran-* [forme contractée **ber-*], il représente l'étymon du nom de personne germanique *Berno*, diminutif des NP dont le premier élément est *Bern-*, "ours".

Ce nom de personne s'est fixé en Normandie dans le nom de la commune de Besneville [Cn de St-Sauveur-le-Vicomte, M], dont la première forme attestée est *Bernam villam* vers 1056, soit "le domaine rural de *Berno*".

Ce nom de lieu s'est à son tour fixé dans les noms de famille BERNEVILLE, BESNEVILLE, dont la signification est "originaire de Besneville".

Ce nom de personne s'est enfin fixé, à une date plus récente, dans le microtoponyme *la Cour Berneville* à Ouveille-la-Bien-Tournée, soit "le domaine rural de la famille BERNEVILLE".

¹⁶ Sous cette forme, il s'agit le plus souvent du réemploi du nom du fils d'Isaac; néanmoins, le NF JACOB représente généralement un NB chrétien.

¹⁷ La transformation de la *Haye Fleury* en *Haie Fleurie* est quasi inévitable à l'époque moderne, particulièrement lorsque le souvenir du NF FLEURY a disparu.

¹⁸ Appartient à François Paul DEMAY, d'Ouveille, en 1835.

□ noms de lieux-dits, de domaines; caractéristiques de l'habitation :

- moyen français *bouleau* : BOULEAU, d'où **les Carrières Bouleau** : *les carrières Bouleau* 1835 CN.
ancien français et normand *desert*, "lieu défriché" : DÉSERT, LEDÉSERT, d'où **la Vallée au Désert** : *la Vallée au Désert* 1835 CN.
ancien français *fontaine*, "source, fontaine" : FONTAINE, d'où **le Lieu Fontaine** : *le lieu fontaine* 1835 CN, *Lieu Fontaine* 1946 INSEE, *le Lieu Fontaine* 1977 é IGN.
ancien français *montagne*, "montagne" : **le Clos Montagne** : *le clos montagne* 1835 CN.
ancien appellatif toponymique *morière*, "terre marécageuse, lande" [ld à Osville] : MORIÈRE, d'où **la Cour Morière** : *la cour morière* 1835 CN, *La Cour Morière* 1984 PTT.
ancien français *pré* : DESPRÉS, d'où **Lotissement Després** : *lot Després* 1984 PTT.
ancien français et normand *ruete*, "ruelle" : RUETTE, d'où **le Champ Ruette** : *le champ Ruette* 1835 CN.

- Noms et surnoms de profession ou de statut social :

- ancien français *abé*, "abbé" : LABBÉ [surnom ironique évoquant un excès de gravité ou de piété], d'où **le Clos Labbé** : *le clos Labbé* 1835 CN.
ancien français *bachelor*, "jeune gentilhomme aspirant à devenir chevalier; écuyer" : dérivé BACHELOT [surnom éventuellement ironique], d'où **le Pré Bachelot** : *le pré Bachelot* 1835 CN.
ancien français *bacon*, "porc salé, lard, jambon" : BACON [nom de charcutier], d'où **la Cour Bacon** : *la cour Bacon* 1835 CN.
ancien français et normand *buhot*, "tuyau, conduit; étui" : BUHOT [nom probable de faucheur, d'après le nom régional de l'étui contenant la pierre à aiguiser] : **le Lieu Buhot** : *le lieu Buhot, le lieu <Bulot>* 1835 CN, *Le Buhot* 1883 h DTC, *Le Buhot* 1946 INSEE, *le Buhot* 1979 h IGN, *Lieu Buhot* 1982 PTT, *ferme Lieu Buhot* 1982, *ham Buhot* 1984 PTT.
ancien français *fornel*, "four" : FOURNEAU [nom de boulanger ou de tenancier de four banal], d'où **le Lieu Fourneau** : *le lieu fourneau* 1835 CN.
ancien français *lombard*, "originaire de Lombardie", puis "prêteur sur gages, usurier" ¹⁹ (et même "avide, rapace", d'où une autre possibilité) : LOMBARD, d'où **les Lombards** : *les Lombards* 1835 CN. — **les Lombards et les Surettes** : *les Lombards et les surettes* 1835 CN.
ancien français *monier*, "monnayeur, changeur", ou variante dialectale de *meunier* : LEMONNIER, d'où **la Cour Lemonnier** : *la cour Lemonnier* 1835 CN.
ancien français *saunier*, "fabricant ou revendeur de sel" : SAUNIER, LESAUNIER, d'où **le Champ Saunier** : *le champ Saunier* 1835 CN. — **la Pièce à Lesaunier** : *la pièce à Lesaunier* 1835 CN.
ancien français *potier* : POTTIER, d'où **le Champ Pottier** : *le champ Pottier* 1835 CN.
ancien français *vire*, "trait d'arbalète rotatif" : dérivé possible Virel, forme dialectale normande VIRÉ [nom d'arbalétrier], d'où **le Parc Viré** : *le parc Viré* 1835 CN.

- Sobriquets :

- ancien français *besloi*, ancien normand *beslei*, "injustice, tort" : dérivé BESLIN ²¹, d'où **la Vallée Beslin** : *la vallée Beslin* 1835 CN, *La Vallée Beslin* 1946 INSEE, *la Vallée Beslin* 1979 é IGN.
ancien français *bouquet*, "petit bouc" [a symbolisé la saleté, la mauvaise odeur et la lubricité] ²² : **le Cour Bouquet** : *la cour Bouquet* 1835 CN, *Les Bouquets* 1883 h DTC.
ancien français *criquet*, "grillon, criquet, cigale", mais aussi "bâton servant de but au jeu de boules" : CRIQUET [surnom dénotant une voix stridente, ou d'après l'occupation favorite], d'où **le Champ Criquet** : *le champ criquet* 1835 CN. — **le Clos Criquet** : *le clos criquet* 1835 CN.
ancien français *galel*, "joyeux compagnon" ²³ : GALLET, d'où **la Cour Gallet** : *la cour Gallet* 1835 CN.
ancien français *enfant* : LENFANT [surnom d'homme puéril, etc.], d'où **la Mare Lenfant** : *la Mare l'enfant, la mare l'enfant* 1835 CN.
ancien français *maintris*, "prostituée" : dérivé possible MANTRENEUX [surnom de débauché], d'où **le Pré Maintreneux** : *le pré Maintreneux* 1835 CN.
ancien normand *tort capel*, *teurt capel*, "chapeau tordu, chapeau de travers" : TORCAPET ²⁴, variante (non attestée) *TEURCAPET [prononciation dialectale régulière de la finale -e], d'où **le Turc Capé** : *le Turc capé* 1835 CN.

¹⁹ Fréquente profession des Lombards au Moyen Âge.

²⁰ Appartient en 1835 à Louis LESAUNIER, de Percy-en-Auge, Cn de Mézidon, C.

²¹ Mais il existe de nombreuses autres possibilités.

²² On peut éventuellement avoir affaire à une variante graphique de *bousquet*, "petit bois".

²³ Ou encore hypocoristique médiéval Gallet, dérivé d'un NB commençant par *Gal-*, tel que *Gallon*, *Gallard*, etc.

²⁴ NF attesté en 1835 à Airan, Cn de Bourguébus, C.

- NF obscurs ou incertains :

COTÉE [très nombreuses possibilités: dérivé de *coste*, "côte, coteau"; de *cote*, "cotte"; de *Jacquot*, *Nicot*, hypocoristiques médiévaux, etc.], d'où **le Champ Cotée** : *le champ Cotée* 1835 CN.
GOUSSAIRE [incertain; peut-être la forme semi-savante d'un NB médiéval d'origine germanique *Gozhari*, mais il n'est pas attesté], d'où **la Cour Goussaire** : *la cour Goussaire* 1835 CN. — **les Pièces Goussaire** : *les pièces Goussaire* 1835 CN.

4. Sens incertain.

le Tirlivaine : *le Tirlivaine* 1835 CN [il s'agit de trois pièces de labour].

Dominique FOURNIER.

SOURCES ET BIBLIOGRAPHIE :

- ADC : Archives Départementales du Calvados.
ALN : Patrice Brasseur, *Atlas Linguistique et Ethnographique Normand*, Paris, CNRS, t 1 1980, t 2 1984.
Cass. : Carte de Cassini (1753/1785).
CN : Cadastre Napoléon [États de Sections de 1835, ADC 3P5708].
CPLX : Chartes citées in Auguste Le Prévost, *Pouillé de Lisieux*, 1844.
CSB : *Chartes du prieuré de Sainte-Barbe-en-Auge*, ADC [DTC].
DH1 : R. N. Sauvage, *Les Diplômes de Henri 1er, roi d'Angleterre et duc de Normandie, pour l'abbaye de Saint-Pierre-sur-Dives*, Rouen, 1933.
DPN : Henri Moisy, *Dictionnaire de patois normand indiquant particulièrement les termes de ce patois en usage dans la région centrale de Normandie*, Caen, 1887.
DTC : Célestin Hippeau, *Dictionnaire Topographique du Département du Calvados*, Paris, 1883.
FEW : Walter von Wartburg, *Französische etymologische Wörterbuch*, Bâle, 1928-....
IGN : Cartes IGN (1 : 25 000).
INSEE : *Nomenclature des hameaux, écarts et lieux-dits* de l'INSEE (1946).
MR : Léchaudé D'Anisy et A. Charma, *Magni Rotuli Scaccariæ Normanniæ sub regibus Angliæ*, pars secunda, MSAN, 2^e série, 6^e volume (XVI), Paris, 1852.
MSAN : *Mémoires de la Société des Antiquaires de Normandie*.
NCE : François de Beaurepaire, *Les noms de communes et anciennes paroisses de l'Eure*, Picard, Paris, 1981.
NPG : Marie-Thérèse Morlet, *les Noms de personnes sur le territoire de l'ancienne Gaule du VI^e au XII^e siècle*, Paris, CNRS, t 1 1968; t 2 1972; t 3 1985.
PLX : Pouillé du Diocèse de Lisieux, ~1350, in Auguste Longnon, *Pouillés de la Province de Rouen*, Recueil des Historiens de France, Paris, 1903.
PTT : Annuaire Téléphonique des PTT.
QN : *Querimonia Normannorum*, enquêtes sur l'administration de Saint Louis, 1247, in *Recueil des Historiens de la France* t. XXIV (1^{ère} partie).
SMC : Arcisse de Caumont, *Statistique Monumentale du Calvados*, Caen, 1857-1874.

ABRÉVIATIONS USUELLES :

bs : bois.	NB : Nom de baptême.
c : commune.	NF : Nom de famille.
C : Calvados.	NL : Nom de lieu.
Cn : canton.	NP : Nom de personne.
é : écart.	NS : Nom de saint
f : ferme.	p : paroisse.
h : hameau.	rau : ruisseau.
ld : lieu-dit.	t : tome.
M : Manche.	



25 Ces deux NL appartenaient en 1835 à Marie Françoise GOUSSAIRE, femme VERDELET, de Grandouet [Cn de Cambremer, C].

**LISTE ALPHABÉTIQUE DES NL
D'OUVILLE-LA-BIEN-TOURNÉE**

- Tiers d'Acre (le)** : le tiers d'acre, le 1/3 d'acre 1835 CN. — **Quatre Acres (les)** : les 4 acres 1835 CN. — **Neuf Acres (les)** : les neuf acres 1835 CN.
- Parc Adam (le)** : le parc Adam 1835 CN.
- Pré Angot (le)** : le pré Angot 1835 CN.
- Pré Auvrey (le)** : le pré Auvrey 1835 CN.
- Pré Bachelot (le)** : le pré Bachelot 1835 CN.
- Cour Bacon (la)** : la cour Bacon 1835 CN.
- Cour Ballot (la)** : la cour Ballot 1835 CN.
- Vallée Beslin (la)** : la vallée Beslin 1835 CN, La Vallée Beslin 1946 INSEE, la Vallée Beslin 1979 é IGN.
- Pré Bénard (le)** : le pré Bénard 1835 CN.
- Vallée Benos (la)** : la Vallée Benos 1835 CN.
- Cour Berneville (la)** : la cour Berneville 1835 CN.
- Pièce à Berthomme (la)** : la pièce à Berthomme 1835 CN.
- Cour Binet (la)** : la cour Binet 1835 CN.
- Haie du Boulais (la)** : la haie du Boulais 1835 CN.
- Carrières Bouleau (les)** : les carrières Bouleau 1835 CN.
- Cour Bouquet (la)** : la cour Bouquet 1835 CN, Les Bouquets 1883 h DTC.
- Bourg (le)** : [Village d'Ouville 1835 CN], Le Bourg 1984-1986 PTT.
- Neuf Bourg (le)** : le neuf bourg 1835 CN.
- Brecaisse (le)** : le Brecaisse, le <Brecuisse> 1835 CN.
- Ferme de Brécourt** : ferme de Bricourt 1835 CN, Brécourt, Brucourt 1883 f DTC, Ferme de Brécourt 1979 f IGN.
- Route de Bretteville** : rte Bretteville 1982-1986 PTT.
- Lieu Buhot (le)** : le lieu Buhot, le lieu <Bulot> 1835 CN, Le Buhot 1883 h DTC, Le Buhot 1946 INSEE, le Buhot 1979 h IGN, Lieu Buhot 1982 PTT, ferme Lieu Buhot 1982-1986, ham Buhot 1984-1986 PTT.
- Buissonnet (le)** : le Buissonnet 1835 CN.
- Butte (la)** : la Butte 1835 CN.
- Carlettes (les)** : les Carlettes 1835 CN, les Carlettes 1977 Id IGN.
- Carrières (les)** : les carrières 1835 CN.
- Carrière (la)** : la Carrière 1835 CN. — **Clos de la Carrière (le)** : le clos de la carrière 1835 CN.
- Caumont (le)** : le Caumont 1835 CN, Le Caumont 1946 INSEE, le Caumont 1979 é/h IGN, Le Caumont 1984-1986 PTT. — **Petit Caumont (le)** : le petit Caumont 1835 CN.
- Bois de Cernay (le)** : le bois de Cernay, les bois de Cernay 1835 CN, Bois de Cernay 1883 bs DTC, 1979 bs IGN.
- Champ (le)** : le champ 1835 CN. — **Grand Champ (le)** : le grand champ 1835 CN. — **Grands Champs (les)** : les grands champs 1835 CN.
- Pré de la Chaussée (le)** : le pré de la chaussée 1835 CN.
- Chemin (le)** : le chemin 1835 CN. — **Carrefour des Quatre Chemins** : carrefour 4 Chemins 1986 PTT. — **Ancien Chemin (l')** : l'ancien chemin 1835 CN. — **Chemin Herbu (le)** : le chemin herbu 1835 CN.
- Clos Chéron (le)** : le clos Chéron, le clos <Chiron>, les clos <Clairon>, les clos <Clairin> 1835 CN.
- Chuquets (les)** : les chuquets 1835 CN.
- Clos (le)** : le clos 1835 CN. — **Petit Clos (le)** : le petit clos 1835 CN. — **Clos Uillé (le)** : le clos ullé, le clos <ulbé> 1835 CN.
- Coconville** : in territorio Cocunvillae 1121/1128 DH1, Conconville 1753/1785 h Cass., Coconville 1835 CN, 1946 INSEE, 1979 h IGN, 1984-1986 PTT. — **Pièce de Coconville (la)** : la pièce de Coconville 1835 CN.
- Coins (les)** : les coins 1835 CN.
- Colombier (le)** : le Colombier 1835 CN.
- Champ Cotée (le)** : le champ Cotée 1835 CN.
- Cour de Haut (la)** : la cour de haut 1835 CN. — **Petite Cour (la)** : la petite cour 1835 CN.
- Couture (la)** : la Couture 1835 CN, La Couture 1986 PTT.
- Route de Crèveœur** : rte Crèveœur 1982, rte Crèveœur 1982-1986 PTT.
- Champ Criquet (le)** : le champ criquet 1835 CN. — **Clos Criquet (le)** : le clos criquet 1835 CN.
- Croix (la)** : la Croix 1753/1785 é Cass., la ferme de la Croix 1835 CN, La Croix 1883 h DTC, Ferme de la Croix et Moulin 1946 INSEE, la Croix 1979 h IGN, ferme Croix 1982-1986 PTT.
- Cour Demay (la)** : la cour Demay 1835 CN. — **Petit Pré à Demay (le)** : le petit pré à demay 1835 CN.
- Vallée au Désert (la)** : la Vallée au Désert 1835 CN.
- Lotissement Després** : lot Després 1984-1986 PTT.
- Pré du Douaire (le)** : le pré du douaire 1835 CN.
- Route d'Ecajeul** : rte Ecajeul 1984-1986 PTT.
- Eglise (l')** : L'Eglise 1835 CN. — **Pré de l'Eglise (le)** : pré de l'Eglise 1835 CN.
- Cour Elis (la)** : la cour Elis 1835 CN.
- Cour Firmont (la)** : Firmont 1753/1785 h Cass., la cour firmont 1835 CN. — **Herbage de Firmont (l')** : l'herbage de firmont 1835 CN. — **Pré de Firmont (le)** : le pré de firmont 1835 CN.
- Haye Fleury (la)** : la haye Fleury 1835 CN, la Haie Fleurie 1977 é IGN, Haie Fleurie 1986 PTT.
- Lieu Fontaine (le)** : le lieu fontaine 1835 CN, Lieu Fontaine 1946 INSEE, le Lieu Fontaine 1977 é IGN. — **Pièce de la Fontaine (la)** : la pièce de la fontaine 1835 CN.
- Petits Fossés (les)** : les petits fossés 1835 CN.
- Pièce du Four (la)** : la pièce du four 1835 CN.
- Lieu Fourneau (le)** : le lieu fourneau 1835 CN.
- Friche (le)** : le friche 1835 CN.
- Fruiter (le)** : le fruitier 1835 CN.
- Cour Gallet (la)** : la cour Gallet 1835 CN. — **Parc Gallet (le)** : le parc Gallet 1835 CN.
- Clos à Gillemet (le)** : le clos à Gillemet 1835 CN.
- Cour Goussaire (la)** : la cour Goussaire 1835 CN. — **Pièces Goussaire (les)** : les pièces Goussaire 1835 CN.
- Cour Guérin (la)** : la cour Guérin 1835 CN.
- Hache (la)** : la hache 1835 CN.
- Pièce au Harang (la)** : la pièce au harang 1835 CN.
- Grand Herbage (le)** : le grand herbage 1835 CN.
- Herbage Mou (l')** : l'herbage Mou 1835 CN. — **Herbage Sec (l')** : l'herbage sec 1835 CN.
- Herbages (les)** : les herbages 1835 CN.
- Cour à l'Herbe (la)** : la cour à l'herbe 1835 CN.
- Pré des Hêtres (le)** : le pré des hêtres 1835 CN.
- Acre à Heurtevent (l')** : l'acre à heurtevent 1835 CN.
- Hutrais (le)** : le Hutrais 1977 h IGN, Le Hutrais 1996 PTT. — **Butte du Hutrais (la)** : la butte du hutrais, la butte du <Hutrais> 1835 CN, La Butte du Hutrais 1946 INSEE, Butte du Hutrais 1977 Id IGN.
- Illet (l')** : l'îlot 1835 CN.
- Jardin Jacob (le)** : le jardin jacob 1835 CN.
- Champs Jacquet (les)** : les champs Jacquets 1835 CN.
- Jaunière (la)** : la Jaunière 1835 CN, La Jaunière 1883 h DTC, 1946 INSEE, la Jaunière 1979 é IGN.
- Clos Labbé (le)** : le clos Labbé 1835 CN.
- Lieu Lambert (le)** : le lieu Lambert 1835 CN.
- Cour Lemonnier (la)** : la cour Lemonnier 1835 CN.
- Mare Lenfant (la)** : la Mare l'enfant, la mare l'enfant 1835 CN.
- Pièce à Lesaunier (la)** : la pièce à Lesaunier 1835 CN.
- Lombards (les)** : les Lombards 1835 CN.
- Pré Maintreux (le)** : le pré Maintreux 1835 CN.
- Champ de la Maison (le)** : le champ de la maison 1835 CN. — **Pièce de la Maison (la)** : la pièce de la maison 1835 CN.
- Maladerie (la)** : la maladerie 1835 CN.
- Manoir (le)** : le Manoir 1835 CN. — **Pré du Manoir (le)** : le pré du Manoir 1835 CN.
- Marais (le)** : le Marais, hameau du Marais 1835 CN, Le Marais 1883 h DTC, 1946 INSEE, le Marais 1979 h IGN.
- Pièces du Marais (les)** : les pièces du marais 1835 CN.
- Pièce du Marais (la)** : la pièce du marais 1835 CN.
- Mare (la)** : la mare, la Maré 1835 CN.
- Marettes (les)** : les marettes 1835 CN, les Marettes 1977 é/h IGN, Les Marettes 1982-1986 PTT. — **Cour des Marettes (la)** : la cour des Marettes 1835 CN.
- Clos Marguerie (le)** : le clos marguerie 1835 CN.
- Grands Monts (les)** : les grands monts 1835 CN.
- Clos Montagne (le)** : le clos montagne 1835 CN. — **Pré du Clos Montagne (le)** : le pré du clos montagne 1835 CN.
- Morière** : Morière 1753/1785 h Cass., Morière, hameau de morière 1835 CN, Morière 1883 h DTC, Hameau de Morières 1946 INSEE, Morière 1977 h IGN, La Morière 1984-1986 PTT. — **Gué de Morière (le)** : le Gué de moriere 1835 CN. — **Pré de Morière (le)** : le pré de morière 1835 CN.
- Cour Morière (la)** : la cour morière 1835 CN, La Cour Morière 1984-1986 PTT.
- Moulin (le)** : le moulin d'Ouville 1835 CN, Ferme de la Croix et Moulin 1946 INSEE, le Moulin 1977 é IGN, moulin 1982-1986 PTT. — **Pièce près le Moulin (la)** : la pièce près le moulin 1835 CN.
- Ormelaies (les)** : les ormelaies 1835 CN.
- Pré d'Ornay (le)** : le pré d'ornay 1835 CN.
- Ouville-la-Bien-Tournée** : [acc.] *Ovillam [graphie fautive Urvilla corrigée] 1108, [abl.] Olvilla, in territorio Ulvillae 1121/1128 DH1, Olvilla 1172 CSPD [DTC], Ouvilla 1198 MR 82a [DTC], Ulvilla, Ulvilla 13^e s. CPLX 46 n 3 [DTC], Ouvilla 1247 QN 49 B, Vic[aria] de Ouvilla ~1350 PLX 257 C, Ouvilla la Bientournée 1493 CSB n° 497 [DTC], Ouvilla la Bien Tournée 1753/1785 p Cass., Ouvilla la bien tournée 1835 c CN, Ouvilla-la-Bien-Tournée 1977 c IGN. — **Cour d'Ouville (la)** : Ferme d'Ouville 1753/1785 é Cass., la cour d'Ouville 1835 CN. — **Village d'Ouville** : Village d'Ouville 1835 CN, [Le Bourg 1984-1986 PTT].
- Parc (le)** : le parc 1835 CN. — **Petit Parc (le)** : le petit parc 1835 CN.
- Parquet (le)** : le parquet 1835 CN.
- Pendant (le)** : le pendant 1835 CN.
- Village de Percy** : village de Percy 1835 CN.
- Perelles (les)** : les perelles 1835 CN; les perelles 1835 CN.
- Picanière (la)** : la Picanière 1835 CN.
- Pièce (la)** : la pièce 1835 CN. — **Pièce de Bas (la)** : la pièce de bas 1835 CN. — **Petite Pièce Brûlée (la)** : la petite pièce Brûlée 1835 CN. — **Courtes Pièces (les)** : les courtes pièces 1835 CN; les courtes pièces 1835 CN. — **Grande Pièce (la)** : la grande pièce 1835 CN; la grande pièce 1835 CN. — **Petite Pièce (la)** : la petite

pièce 1835 CN. — **Pièce Relevée (la)** : *la pièce relevée* 1835 CN.
 — **Petite Pièce Relevée (la)** : *la petite pièce relevée* 1835 CN.
Pierre (la) : *la pierre* 1835 CN.
Places (les) : *les places* 1835 CN.
Plateau (le) : *le plateau* 1835 CN. — **Plateaux (les)** : *les plateaux* 1835 CN.
Platis (le) : *le platis* 1835 CN; *le platy, Le platy* 1835 CN; *le platy* 1835 CN; *le platy* 1835 CN.
Champ Pottier (le) : *le champ Pottier* 1835 CN.
Pré (le) : *le pré* 1835 CN; *le pré* 1835 CN; *le pré* 1835 CN. — **Grand Pré (le)** : *le grand pré* 1835 CN. — **Petit Pré (le)** : *le petit pré* 1835 CN; *le petit pré* 1835 CN.
Préaux (les) : *les préaux* 1835 CN.
Franche Raie (la) : *la franche raie* 1835 CN.
Clos Ratin (le) : *le clos ratin* 1835 CN.
Renardières (les) : *les Renardières* 1835 CN. — **Clos des Renardières (le)** : *le clos des Renardières* 1835 CN.
Herbage de la Rivière (l') : *l'herbage de la rivière* 1835 CN. — **Pièce des Rivières (la)** : *la pièce des rivières* 1835 CN. — **Pré des Rivières (le)** : *le pré des Rivières* 1835 CN.
Parc Maître Robert (le) : *le parc maître Robert* 1835 CN.
Chemin de la Route Fleurie : *chem Route Fleurie* 1984-1986 PTT.
Champ Ruette (le) : *le champ Ruette* 1835 CN.
Sablonnette (la) : *la sablonnette* 1835 CN.
Pré Saint-Aubin (le) : *le pré St Aubin* 1835 CN.
Route de Saint-Pierre-sur-Dives : *rte St Pierre sur Dives* 1982-1986 PTT.
Champ de Saint-Pierre (le) : *le champ de St Pierre* 1835 CN.
Champ Saunier (le) : *le champ Saunier* 1835 CN.
Pièce de la Sente (la) : *la pièce de la sente* 1835 CN.
Clos Simon (le) : *le clos simon* 1835 CN.
Sommier (le) : *le sommier* 1835 CN.
Souches (les) : *les souches* 1835 CN. — **Souche Creuse (la)** : *la souche creuse* 1835 CN.
Cour Soyer (la) : *la cour Soyer* 1835 CN.
Lombards et les Surettes (les) : *les Lombards et les surettes* 1835 CN.
Turc Capé (le) : *le Turc capé* 1835 CN.
Mare Thibault (la) : *la mare Thibault* 1835 CN.
Tirlivaine (le) : *le Tirlivaine* 1835 CN.
Tronquet (le) : *le Tronquet* 1835 CN.
Grandes Vallées (les) : *les grandes vallées* 1835 CN. — **Petites Vallées (les)** : *les petites vallées* 1835 CN, *les Petites Vallées* 1977 é IGN. — **Pré des Vallées (le)** : *le pré des Vallées* 1835 CN.
Valleaux (les) : *les valleaux* 1835 CN.
Vergée (la) : *la Vergée* 1835 CN. — **Six Vergées (les)** : *les six vergées* 1835 CN. — **Dix Vergées (les)** : *les dix vergées* 1835 CN; *les 10 vergées* 1835 CN.
Parc Vigot (le) : *le parc Vigot* 1835 CN.
Rouge Vilain (le) : *le rouge vilain* 1835 CN.
Grande Ville (la) : *la grande ville* 1835 CN, *ferme La Grandville* 1982-1986 PTT. — **Pièce de la Ville (la)** : *la pièce de la ville* 1835 CN.
Parc Viré (le) : *le parc Viré* 1835 CN.
Voûte (la) : *la Voute, la Voûte* 1835 CN.